



République de Guinée

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement



Direction Nationale de l'Assainissement

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL »

Guinée – Conakry

Avril 2021

I.	INTRODUCTION	
	Données contextuelles	5
	Pourquoi un guide « PREFECTURE – FDAL » ?	7
	Structure du guide « PREFECTURE – FDAL »	7
II.	PRINCIPALES ETAPES DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL » ET ACTIVITES	
	Présentation des étapes « PREFECTURE – FDAL » / Activités et finalité	8
	Paquet d'activités post-FDAL.....	10
III.	PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL »	
	Redevabilité des acteurs	11
	Catégories d'acteurs.....	11
	Rôles et responsabilités des acteurs et prérequis	12
IV.	CONDUITE DES ENQUETES CAP	
	Qu'est-ce qu'une enquête CAP ?	17
	Pourquoi des enquêtes CAP ?	17
	La fiche d'enquêtes CAP	17
	Conduite de l'enquête CAP	18
	Attitude de l'Agent de santé dans la conduite de l'enquête CAP	20
	Quelques consignes pour la conduite des enquêtes.....	21
	Activités post-enquêtes	21
V.	DOUBLE USAGE DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL »	
	« Préfecture-FDAL », qu'est – ce ?	
	« Préfecture-FDAL », approche de certification	21
	« Préfecture-FDAL », approche de déclenchement	21
VI.	AUTOEVALUATIONS COMMUNAUTAIRES	
	Qu'est-ce qu'une autoévaluation communautaire ?	22
	Pourquoi des autoévaluations communautaires ?	22
	Les grilles d'autoévaluation communautaire	22
	Facilitation de l'autoévaluation communautaire	23
VII.	VISION COMMUNAUTAIRE POUR LA DURABILITE DES INTERVENTIONS EAU – HYGIENE – ASSAINISSEMENT	
	La durabilité	27
	Pourquoi une vision communautaire pour la durabilité EHA ?	27
	Facilitation de l'élaboration de la vision communautaire EHA	27
	Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) ..	27
	Intégration des activités ATPC dans les PDL / PAI	27

VIII. ELABORATION D’UN PLAN D’ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE MAINTIEN DU STATUT FDAL

Qu'est-ce qu'un plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL » ?32

Pourquoi un plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL » ?.....32

Matrice d'élaboration du plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL » ...33

Elaboration du plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL »33

IX. REDYNAMISATION DU COMITE VILLAGEOIS D’ASSAINISSEMENT

Composition courante du comité villageois d'assainissement35

Quels peuvent être les rôles du comité en post-FDAL ?36

X. CONDUITE DU SUIVI « PREFECTURE – FDAL »

Objectifs du suivi « Préfecture-FDAL »40

Pratiques à promouvoir40

Organisation du suivi « Préfecture-FDAL »41

XI. EVALUATION DES PROGRES

En quoi consiste l'évaluation des progrès « Préfecture – FDAL » ?44

Conduite de l'évaluation des progrès « Préfecture – FDAL »44

XII. CELEBRATION DES PERFORMANCES

Pourquoi célébrer les performances post-FDAL ?45

Différentes célébrations des performances post-FDAL45

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
UGSPE	Unité de Gestion de Service Public de l'Eau
CCEA	Chargé Communal de l'Eau et de l'Assainissement
AR	Artisan Réparateur
GSPE	Gestion de Service Public de l'Eau
AEP	Adduction d'Eau Potable
SPE	Service Public de l'Eau
SN	Stratégie National
PDL	Plan de Développement Local
PAI	Plan Annuel d'Investissement
DMR	Directeur des microréalisations
BND	Budget National de Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et Habitat
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
SERACCO	Service Régional d'Appui aux Collectivités et de Coordination des ONG
DRP	Direction Régionale du Plan
IREEF	Inspection Régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts
DRS	Direction Régionale de la Santé
BRAH	Bureau Régional de l'Action Humanitaire
IREEF	Inspection Régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts
DPEEF	Direction Préfectorale de l'Environnement, des Eaux et Forêts
DNACV	Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie
PNACC	Programme National d'Appui aux Communes de Convergence
FDAL	Fin de la Défécation à l'Aire Libre
CNAD	Comité National d'Appui à la Durabilité
CRAD	Comité Régional d'Appui à la Durabilité
CPAD	Comité Préfectoral d'Appui à la Durabilité
CCMD	Comité Communal de maintien à la Durabilité
WASH	Water Sanitation and Higiene
EHA	Eau – Hygiène – Assainissement
CAP	Connaissance – Attitudes – Pratiques

I. Introduction

La Guinée couvre une superficie de 245857 km² pour une population estimée en 2020 à 12 562 622¹ personnes dont 64,36% (8 085 402 personnes) vivent en milieu rural et 35,64% (4 477 220 personnes) habitent le milieu urbain. Selon l'EDS – 2018, la population urbaine a accès à une source d'eau potable à hauteur de 97,4% et celle rurale de 70,6%. Cependant, la qualité du service d'eau pouvant avoir un impact positif assez important sur la santé de la population ne reflète pas forcément ces taux d'accès à une source d'eau potable. Quant à l'assainissement et l'hygiène, ils font partie des secteurs les moins développés, les moins financés et les moins structurés malgré leur importance. Plusieurs études ont montré que l'eau, même puisée potable, devient majoritairement polluée avant la consommation à cause du non-respect des règles d'hygiène sur la chaîne de l'eau. Or, plus de sept personnes sur dix (70,7%)² ne fait aucun traitement de l'eau de boisson parmi lesquelles plus de trois personnes sur quatre (77,3%) vivent en milieu rural et un peu moins de six personnes sur dix (58,3%) vivent en milieu urbain y compris Conakry. En ce qui concerne le lavage des mains au savon ou substitut, selon l'EDS – 2018, presque la moitié de la population urbaine (46,7%) et près de trois personnes sur quatre (72,9%) en milieu rural ne le pratiquent pas avec des disparités assez importantes entre les régions. Selon toujours la même source, le taux le plus élevé du manque de lavage des mains est enregistré dans la région de Faranah (79,64%) suivie de Kankan (76,6%), Nzérékoré (76,1%), Labé (69,8%), Boké (65,6%), Kindia (61,3%) et Mamou (59,9%). Dans la zone spéciale de Conakry, une personne sur trois (33,1%) ne dispose ni savon, ni substitut pour se laver les mains à domicile. Parmi les conséquences de la faible qualité du service d'eau, la mauvaise gestion des excréments et le non-respect des règles d'hygiène de base figurent en bonne place la prévalence des maladies diarrhéiques, les épidémies de choléra et d'Ebola et le retard de croissance. En effet, près de 7 enfants de moins de 5 ans sur 100 (15 %³) ont eu au moins un épisode de diarrhée au cours des 2 semaines ayant précédé l'enquête EDS - 2018. Les résultats ont mis en exergue la corrélation entre cette prévalence de la diarrhée, d'une part, avec l'accès à l'eau potable et, d'autre part, avec le mode d'élimination des excréments. Chez les populations qui n'ont pas accès à une source d'eau potable, la prévalence de la diarrhée est de 17% contre 14% chez celles qui en ont accès. Elle est de 33,5% chez les populations qui pratiquent la mauvaise gestion des excréments dont 16,6% chez celles qui n'ont pas accès à une latrine améliorée et 16,9% chez celles qui pratiquent la défécation à l'air libre contre 15% dans les ménages qui ont accès à des latrines améliorées. La Guinée a, également, connu plusieurs épidémies de choléra, une épidémie d'Ebola et cette année 2020, une pandémie liée au Coronavirus qui ont fait plusieurs milliers de victimes et dont la principale barrière de prévention est le respect des règles d'hygiène notamment le lavage des mains à l'eau et au savon. Par ailleurs trois enfants de moins de 5 ans sur dix (30%)⁴ ont souffert d'un retard de croissance en 2018.

II. Situation de la pratique de la défécation à l'air libre

II.1 Taux de la Défécation à l'Air Libre au niveau national

Plus d'un ménage rural sur cinq (21,2%)⁵ représentant près d'une personne sur cinq (19,6% de la population rurale) pratique la Défécation à l'Air Libre (DAL) avec des disparités énormes entre les quintiles du bien-être économique. En effet, les plus bas et les seconds quintiles représentent, à eux seuls, 58,5%⁶ de la population guinéenne (urbaine et rurale) qui défèque à l'air libre. Il faut noter que 1% de la population urbaine dont 1,7% dans les villes de l'intérieur et

¹ Perspectives démographiques INS – 2017 corrigés (page 72)

² EDS – 2018 (page 25)

³ EDS – 2018 (pages 183 & 197)

⁴ EDS – 2018 (Page 203)

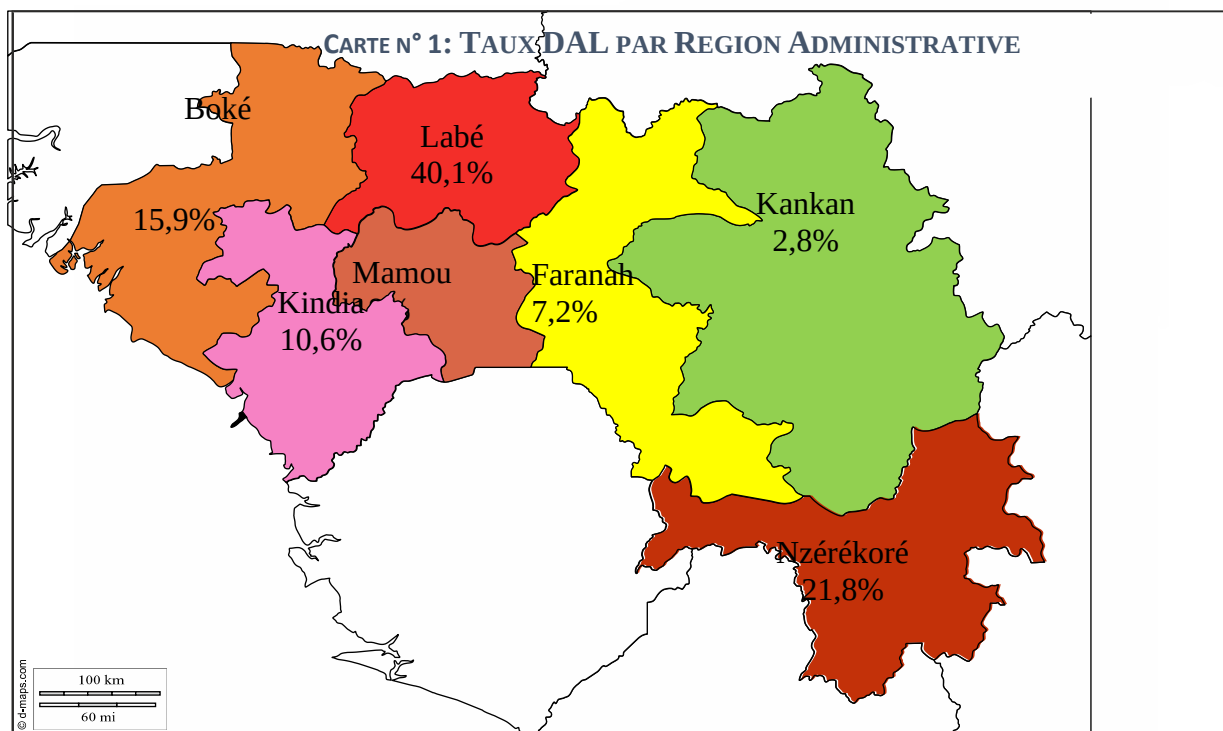
⁵ EDS V – 2018

⁶ EDS V – 2018

0.1% dans Conakry défèquent à l'air libre. *Les ménages qui continuent cette mauvaise pratique sont ceux qui n'utilisent aucun type de latrine qu'elle soit améliorée ou non* et qui défèquent dans la nature (brousse, autour des maisons d'habitation, aires de défécation, long des cours d'eau, immondices d'ordures, caniveau, bord de la mer etc...).

II.2 Taux de Défécation à l'Air Libre (DAL) par Région Administrative

En Guinée, les taux de défécation à l'air libre sont très importants dans certaines régions administratives et relativement faibles dans d'autres. En effet, selon l'EDS – 2018, le taux le plus élevé est enregistré à Labé avec plus de deux personnes sur cinq (40.1%) qui pratiquent la DAL suivis des régions de Nzérékoré (21,8%), Mamou (18,0%), Boké (15,9%), Kindia (10,6%), Faranah (7,2%) et Conakry (0,1%). Pour la Région de Kankan, les données utilisées sont celles de MICS – 2016 qui indiquent que seulement 2,8% de la population pratique la DAL.



III.3 Déclenchement et Certification des communautés

En Guinée, l'implémentation de l'approche ATPC a débuté en 2009 dans la préfecture de N'Zérékoré (région de Nzérékoré). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, la DNACV est parvenue à étendre l'approche ATPC dans toutes les régions du pays.

Sur les 362 communes de la Guinée, 70 ont été déclenchées et certifiées, soit 19%. A date, aucune des 33 préfecture du pays n'est certifiée FDAL. Le tableau ci – dessous, donne le niveau de certification des préfectures.

Region	Prefecture	Nombre de Communes	Nombre de Communes FDAL	Proportion de communes Certifiées
Boké	Boffa	8	8	100%
Boké	Fria	4	3	75%
Boké	Boké	10	4	40%
Boké	Gaoual	8	0	0%
Boké	Koundara	7	0	0%
Conakry	Conakry	7	5	71%
Faranah	Kissidougou	13	3	23%
Faranah	Faranah	12	3	25%
Faranah	Dabola	9	1	11%
Faranah	Dinguiraye	8	0	0%
Kankan	Siguiri	13	0	0%
Kankan	Mandiana	12	1	8%
Kankan	Kouroussa	12	1	8%
Kankan	Kankan	13	3	23%
Kankan	Kerouane	8	1	13%
Kindia	Télimélé	14	1	7%
Kindia	Forécariah	10	4	40%
Kindia	Kindia	10	8	80%
Kindia	Coyah	4	2	50%
Kindia	Dubreka	7	1	14%
Labé	Labé	13	1	8%
Labé	Tougué	10	2	20%
Labé	Koubia	6	0	0%
Labé	Lelouma	11	1	9%
Labé	Mali	13	0	0%
Mamou	Mamou	15	2	13%
Mamou	Pita	12	0	0%
Mamou	Dalaba	10	0	0%
N'Zérékoré	Guéckedou	11	6	55%
N'Zérékoré	Lola	9	2	22%
N'Zérékoré	Yomou	7	0	0%
N'Zérékoré	Beyla	14	14	100%
N'Zérékoré	Macenta	15	3	20%

N'Zérékoré	N'Zérékoré	12	0	0%
------------	------------	----	---	----

« Préfecture-FDAL », qu'est – ce ?

C'est en 2009 que la Guinée a débuté l'implémentation de l'approche "Assainissement Total Pilote par la Communauté" (ATPC). Les déclenchements se faisaient dans quelques villages (communautés) d'une commune. Les efforts étaient concentrés uniquement dans les villages ciblés sans pour autant s'intéresser aux autres villages de la commune : « **Village – FDAL** ». Avec l'approche « Village – FDAL », ce sont les ONG de mise en œuvre qui avaient toute la responsabilité dans la mise en œuvre des activités en reléguant les élus locaux (Maires, Présidents de districts et Chefs Secteurs) au second plan.

En 2016, l'approche « **Commune – FDAL** » fut introduite aux activités ATPC. Cette approche prônait la couverture totale d'une collectivité en déclenchant l'intégralité de ses villages. Les déclenchements et le suivi des communautés étaient assurés par les élus locaux qui recevaient une formation à cet effet. Les ONG et les DPEEF/DREEF faisaient uniquement l'accompagnement, ce sont les élus locaux eux – mêmes qui pilotaient les activités dans leurs propres communautés.

« **Préfecture – FDAL** », une approche qui permet d'assurer et de garantir de façon durable l'accès à l'assainissement à l'ensemble des villages et toutes les communes (collectivités) d'une préfecture. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs pour bâtir dans toute l'étendue de la préfecture un système autonome et durable favorisant l'accès à un environnement assaini. Le passage à l'échelle permettra de mettre en œuvre les activités du Marketing d'assainissement dont la durabilité dépend de la qualité de gouvernance des collectivités. C'est pourquoi les autorités administratives joueront un rôle crucial dans l'implémentation de l'approche.

APPROCHES	NIVEAU DE RESPONSABILITE DES ACTEURS		
	1	2	3
« Village – FDAL »	Services Techniques/Districts	ONGs/ Services Techniques : décentralisés et déconcentrés	Acteurs locaux/ ONGs
« Commune – FDAL »	Acteurs locaux Conseil Communal	Services Techniques/ONGs Services Techniques : décentralisés et déconcentrés	ONGs/Secteur privé
« Préfecture – FDAL »	Autorité administrative Autorité Préfectorale	Acteurs locaux / Services Techniques Déconcentrés	Prestataires / ONGs ONGs/Secteur privé

« Préfecture-FDAL », approche de déclenchement

Il est évident qu'en Guinée plusieurs préfectures n'ont pas leurs communautés complètement déclenchées à l'approche ATPC. Et pour la plupart, il existe un décalage d'années entre les collectivités déjà déclenchées dans une même préfecture.

Pour une préfecture ayant certaines de ses communautés déjà déclenchées à l'approche ATPC, il ne s'agira pas de procéder à un déclenchement systématique de celles non déclenchées. Mais plutôt, d'initier un ensemble d'activités plongeant les communautés déclenchées et non déclenchées dans une démarche globale menant vers l'amélioration de l'accès à l'assainissement.

Suivant la démarche méthodologique de l'approche, les enquêtes CAP permettront de faire l'état des lieux dans les collectivités déclenchées et celles non – déclenchées.

« Préfecture-FDAL », approche de certification

L'approche « Préfecture – FDAL » consiste globalement à impliquer l'ensemble des acteurs d'une préfecture et ceux de ses collectivités dans un processus de suivi Post – FDAL de façon autonome et durable.

Pour les communautés ayant été déclenchées et en attente de certification FDAL, l'approche peut être mise à profit pour accompagner les acteurs dans le maintien du statut FDAL et à en assurer de façon efficace le suivi Post – FDAL. Avec le transfert de compétences de la Task – Force Nationale à la Task – Force Régionale pour la certification FDAL des communautés, les DREEF ont le lead d'impulser la dynamique à travers leur DPEEF pour la certification des communautés par l'implémentation de l'approche « Préfecture – FDAL ».

La méthodologie et les étapes de l'approche sont indispensables pour la simple raison que les collectivités d'une préfecture présentent des réalités diverses et variées : le risque et la probabilité de retourner à la DAL dans certaines communautés, la mobilité des acteurs clés pendant les activités de déclenchement et post – déclenchement, la vétusté des latrines réalisées, l'abandon des bonnes pratiques d'hygiène, etc.

Ainsi, l'approche « Préfecture – FDAL » établira l'équité entre l'ensemble des collectivités en matière d'assainissement.

Pourquoi un guide « PREFECTURE – FDAL » ?

Depuis 2017, la task force nationale expérimente l'approche « Commune FDAL ». L'approche a fait ses preuves dans les préfectures de Kindia (région de Kindia), Boffa, Fria (région de Boké), Gueckedou, Yomou, N'Zérékoré et Beyla (région de Nzérékoré).

Pour amorcer la mise en œuvre de la feuille de route pour la fin de la défécation à l'air libre en Guinée à l'horizon 2027, la task force nationale compte conceptualiser et expérimenter l'approche « Préfecture – FDAL ». Ainsi, ce guide est un document d'orientation et d'opérationnalisation afin de faciliter la diffusion des compétences sur l'approche « Préfecture – FDAL » auprès des services techniques, des ONG de mise en œuvre, des communes d'intervention, les Services Préfectoraux de Développement (SPD) et des autres acteurs concernés.

Structure du guide « PREFECTURE – FDAL »

Le présent guide sur l'approche « Préfecture FDAL » est structuré en séquences qui précisent et expliquent le contenu de l'approche ainsi que la conduite des principales activités pendant cette phase. Il s'agit de :

- Principales étapes de l'approche « Préfecture – FDAL » et activités ;
- Principaux acteurs impliqués dans la « Préfecture – FDAL »
- Conduite des enquêtes CAP
- Autoévaluations communautaires
- Vision communautaire pour la durabilité des interventions eau, hygiène et assainissement
- Facilitation de la promenade observatoire
- L'élaboration du plan d'action communautaire de maintien ou de rattrapage du statut FDAL
- Redynamisation du comité villageois d'assainissement
- Conduite du suivi « Préfecture – FDAL »
- Evaluation des progrès Célébration des performances

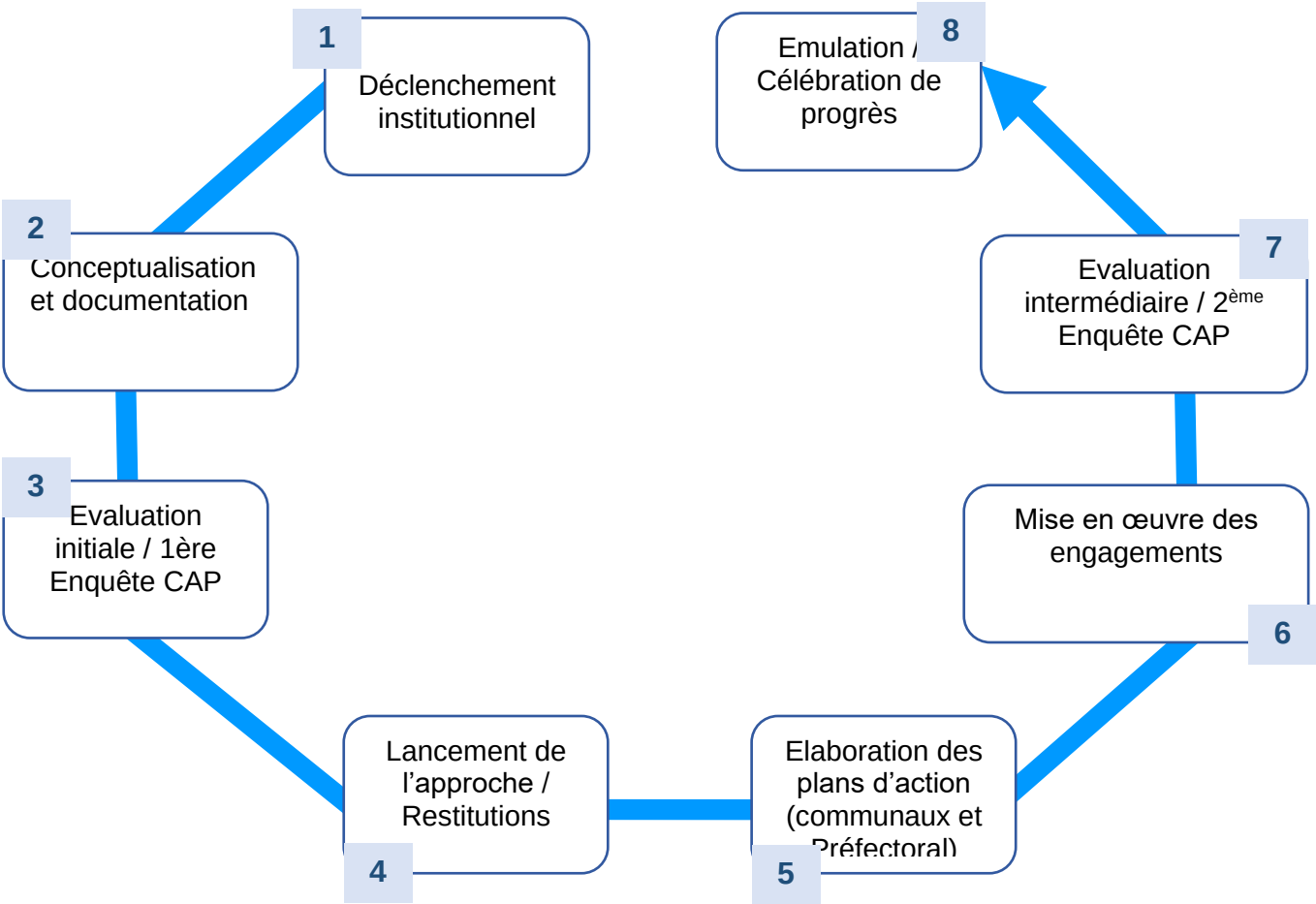
I. PRINCIPALES ETAPES DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL » ET ACTIVITES

Présentation des étapes « PREFECTURE – FDAL » / les activités et leur finalité

Etapes	Activités	Finalités
<u>Etape 1 :</u> Déclenchement institutionnel	• Tenir des réunions de concertation sur l'approche avec les Ministères sectoriels et les Directions Nationales concernées ; • Effectuer des missions conjointes d'échanges avec les services techniques au niveau régional, préfectoral et sous préfectoral ;	Cette démarche a pour but d'aiguillonner l'attention des autorités et décideurs en vue d'obtenir leur engagement pour porter l'approche. Il s'agit de susciter réellement la volonté politique des décideurs. Des actes administratifs permettront de responsabiliser d'avantage les autorités à tous les niveaux.
<u>Etape 2 :</u> Conceptualisation et documentation	• Effectuer une mission de terrain pour échanger avec les acteurs et communautés à la base • Elaborer les documents de référence : - Document concept ; - Rôle et mandat des acteurs ; - Guide de l'approche	Cette étape vise à produire une documentation cohérente et méthodique de l'approche. La documentation expliquera les principaux axes stratégiques de la démarche. Définir clairement le mandat de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre.
<u>Etape 3 :</u> Evaluation initiale / 1^{ère} Enquête CAP	• Elaborer et valider des fiches d'enquête ; • Réaliser l'enquête dans les communautés • Collecter, traiter et analyser les données ;	Cette étape servira à établir une situation de référence de la Préfecture concernée, par la détermination du niveau de maintien du statut FDAL par les ménages et par une analyse par la communauté de sa situation hydro-sanitaire, des causes et conséquences qui en découlent.
<u>Etape 4 :</u> Lancement de l'approche / Restitutions	• Présenter l'approche aux acteurs ; • Définir les rôles et responsabilités des acteurs ; • Faire la restitution à tous les niveaux.	Cette étape vise à lancer officiellement l'approche aux niveaux régional, préfectoral et sous préfectoral par les autorités et services techniques concernés.
<u>Etape 5 :</u> Elaboration des plans d'action (communaux et Préfectoral)	• Analyser le rapport d'évaluation / Formuler les recommandations en action à prendre ; • Identifier les activités prioritaires ; • Mettre en place un système autonome pour le maintien du statut FDAL ; • Innover et intégrer les activités du marketing de l'assainissement ;	La communauté planifie les actions prioritaires à mener pour regagner et/ou maintenir durablement le statut FDAL ou même le consolider. Pour cela, cette étape servira à consolider les résultats de la situation de référence par une analyse plus approfondie et par une mobilisation et une responsabilisation continues de l'ensemble de la population.
<u>Etape 6 :</u> Mise en œuvre des engagements	• Redynamisation des CVA ; • Sensibiliser les communautés sur les bonnes pratiques EHA ; • Former les maçons et promouvoir les boutiques d'assainissement ; • Faire le suivi des engagements et la mise en œuvre des activités.	Pour la communauté, cette étape constitue le moment de mettre en œuvre les actions et engagements planifiés. Elle requiert que le CVA soit dynamique et renforcé pour remplir ses missions et mobiliser efficacement l'ensemble de la communauté. Pour les autorités administratives et techniques, il s'agit de fournir un support technique aux acteurs locaux. Le renforcement des connaissances des CVA sur les maladies et leurs modes de prévention et d'améliorer ses pratiques EHA par une meilleure gestion de l'eau de boisson et des eaux usées ainsi que par une amélioration des installations sanitaires.

<u>Etape 7 :</u> Evaluation intermédiaire / 2^{ème} Enquête CAP	• Adapter et valider des fiches d'enquête ; • Réaliser l'enquête dans les communautés ; • Collecter, traiter et analyser les données ;	Cette étape vise à évaluer les progrès réalisés par la communauté et à les comparer à la situation initiale ou aux résultats de l'évaluation précédente. Elle permettra notamment à la communauté d'apprécier le chemin parcouru, les succès réalisés ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées afin de se projeter sur les mois à venir. Les résultats atteints serviront à alimenter la base de données « Préfecture – FDAL ».
<u>Etape 8 :</u> Emulation / Célébration de progrès	• Définir les critères de classification des communes / Préfectures ; • Célébrer les performances au niveau communal ; • Remettre des lots du concours « Commune Assainie » • Faire des actes administratifs en faveur de l'approche ;	Cette étape vise à célébrer les performances atteintes au niveau communautaire et éventuellement au niveau communal dans le cadre de concours Préfectures propres organisées par la Région. Elle sera l'occasion d'élaborer/actualiser le plan de maintien du statut FDAL

Schémas 1 : Etapes de l’approche « Préfecture FDAL »

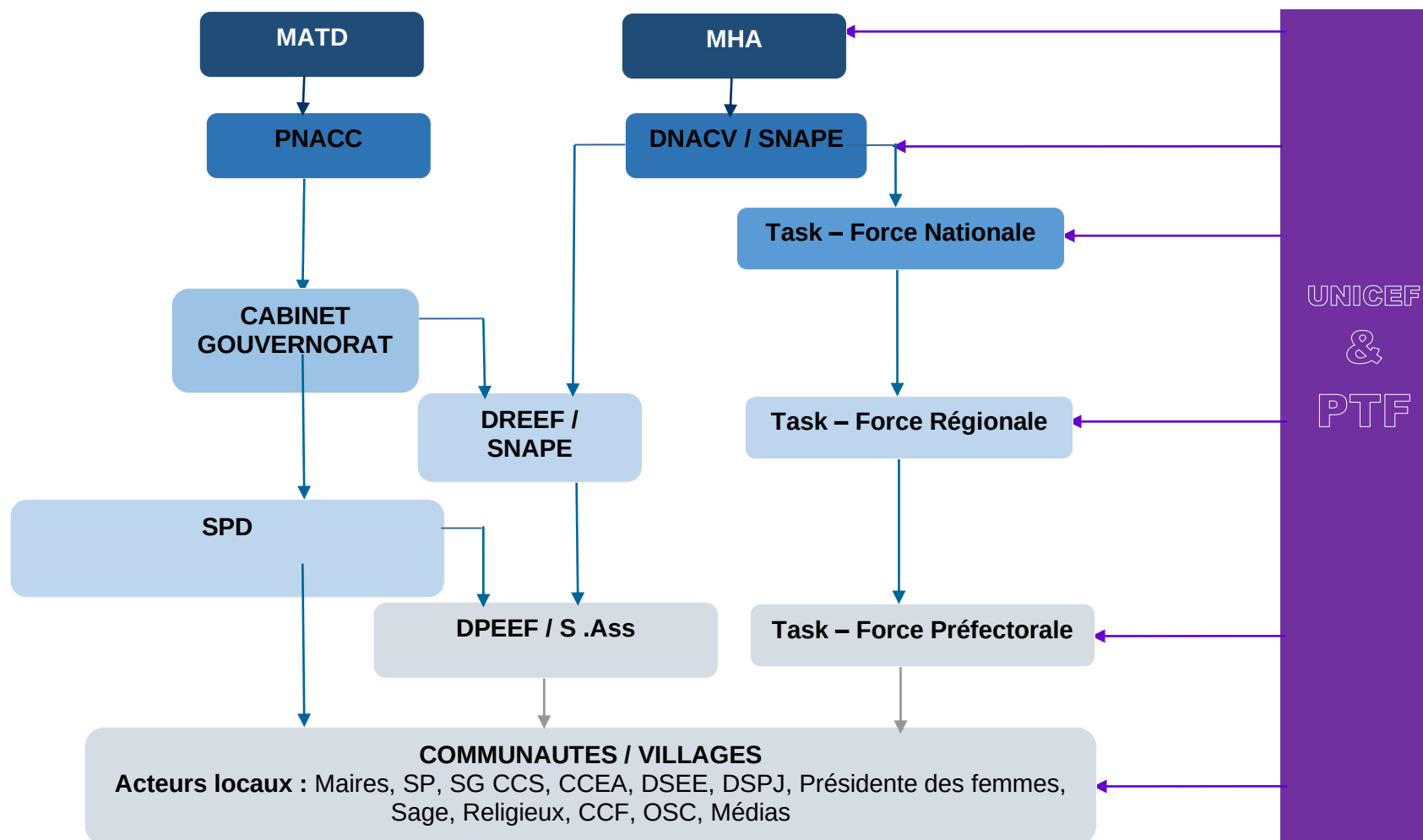


Paquet d'activités post-FDAL

- Formation des acteurs à l'approche « Préfecture FDAL »
- Enquêtes CAP (situation de référence) ;
- Auto-évaluation communautaire ;
- Vision communautaire pour la durabilité EHA ;
- Promenade observatoire et visite des zones de défécation
- Répartition des tâches hommes/femmes
- Elaboration du PAC de maintien ou de rattrapage du statut FDAL
- Mise en place et rendre fonctionnel le CPAD-WASH (comité préfectoral d'appui à la durabilité)
- Facilitation sur la transmission des maladies féco-orales et les modes de prévention
- Sensibilisation sur les bonnes pratiques Eau, Hygiène et Assainissement
- Suivi périodique de la mise en œuvre du PAC
- Missions conjointes de suivi-évaluation périodique PNACC / DNACV / IREEF / SERACCO / SNAPE / SPD/
- Enquêtes CAP (round 1 et 2)
- Auto-évaluation Préfectoral (round 2)
- Autocélébration des performances Dynamisation du CPAD (Si nécessaire)
- Actualisation/Elaboration du plan de maintien du statut FDAL
- Formation des maçons à la production et au marketing des dalles SanPlat
- Appui-conseil aux maçons et au comité pour la promotion des DSP auprès des ménages
- Promotion des boutiques d'assainissement et appui-conseils divers
- Visites d'échanges inter Préfectures
- Renforcement des capacités des élus et techniciens communaux
- Implication du privé dans la promotion de produits EHA
- Organisation de concours Préfectures propres
- Promotion de visites d'échanges
- Remise de prix du concours Préfectures propres
- Prise en compte de l'ATPC et du post-FDAL dans les priorités communales
- Célébration de l'anniversaire de certification des communes pilotes
- Elaboration / actualisation du plan de maintien du statut FDAL
- Organisation de revues annuelles post-FDAL
- Mise à jour régulière de la base de données
- Analyse, gestion des données et génération des rapports
- Coordination d'ateliers de capitalisation et de partage

II. PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « PREFECTURE – FDAL »

Structure et organigramme



Redevabilité des acteurs

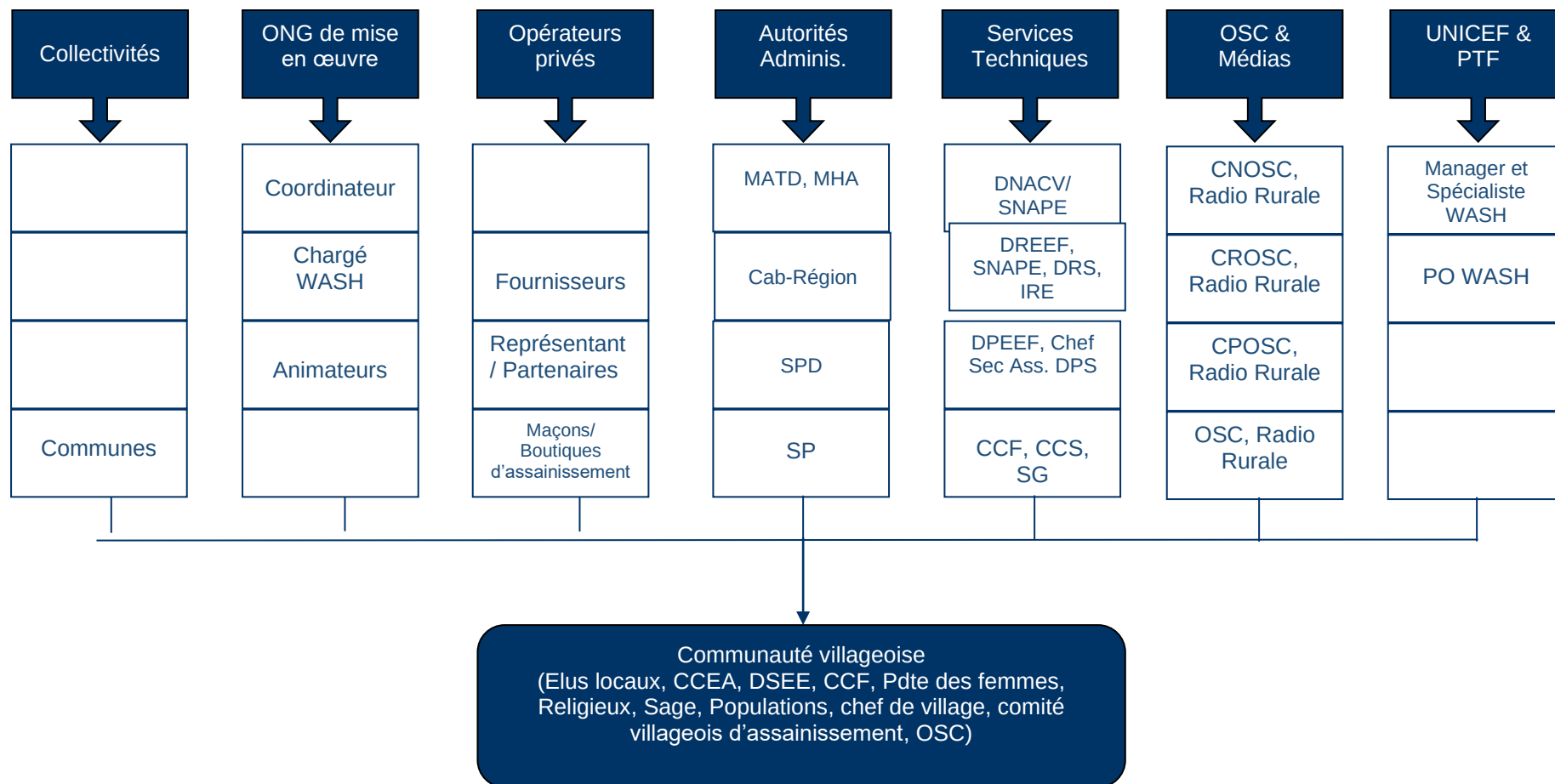
Chaque acteur étant investi d'un mandat bien défini, est tenu de produire un effet (positif, une valeur ajoutée) avec obligation de rendre compte : parce que les bénéficiaires ont droit à la preuve !

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche « Préfecture - FDAL » il s'agit pour chaque acteur de :

- Renforcer les questions de transparence, de responsabilité et citoyenneté ;
- Participer au renforcement de la bonne gouvernance et l'efficacité du développement ;
- Contribuer au rétablissement du dialogue, de la confiance des citoyens et surtout en assurant le renforcement du service public.

Catégories d'acteurs

Huit 8 catégories d'acteurs sont impliquées dans la mise en œuvre de l'approche « Préfecture FDAL » comme schématisé ci-dessous :



Rôles et responsabilités des acteurs et prérequis

ACTEURS	ROLES & RESPONSABILITES	MODALITES / PREREQUIS
<u>Ménages / Communautés</u>	➤ Veiller à l'entretien et à la réhabilitation de leurs installations hydro-sanitaires ; ➤ Veiller au maintien durable des bonnes pratiques au niveau du ménage, suivre et sensibiliser régulièrement les enfants pour qu'ils prennent et gardent les bonnes habitudes ; ➤ Assurer une bonne gestion des ordures ménagères, des eaux usées et des animaux domestiques ; ➤ Veiller à la sécurité sanitaire de l'eau de boisson ; ➤ Informer le comité sur les changements (nouvel arrivant, naissance, départ, décès... dans le ménage) ; ➤ Participer aux travaux d'intérêt collectif ; ➤ Participer aux assemblées communautaires	<u>Les ménages doivent être :</u> ➤ Régulièrement suivis et sensibilisés par les membres du comité ; ➤ Accompagnés (au besoin) par le comité dans la réhabilitation de leurs installations hydro-sanitaires ; ➤ Informés sur la sécurité sanitaire de l'eau de boisson ➤ Informés et sensibilisés sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmission et les méthodes de prévention ; ➤ Informés et invités aux travaux d'intérêt collectif et aux assemblées communautaires ; ➤ Informés des progrès collectifs et associés à la prise de décisions dans la recherche de solutions idoines.
<u>Comite villageois d'assainissement</u>	➤ Effectuer des visites intra-domiciliaires pour suivre le maintien des bonnes pratiques et l'état des installations hydro-sanitaires ➤ Sensibiliser les ménages sur l'entretien des latrines, le lavage des mains, la gestion des ordures et des eaux usées, le parage des animaux, la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, les modes de transmission et moyens de prévention des maladies féco-orales... ➤ Mobiliser la communauté pour la réalisation des travaux d'intérêt collectif (nettoyage du village, entretien du point d'eau, lutte contre l'érosion, évacuation des eaux stagnantes, réalisation d'installations sanitaires à l'école et dans les ménages vulnérables...) ➤ Mobiliser les populations à participer aux assemblées communautaires (notamment pour les autoévaluations communautaires et la définition de la vision communautaire, les réunions de sensibilisation de masse et de prise de décisions pour le changement, les réunions pour l'accueil de nouveaux arrivants et faire face à des événements imprévus à fort impact...) ➤ Faciliter les autoévaluations communautaires ; ➤ Promouvoir les dalles San Plat et autres produits d'hygiène et d'assainissement en appui aux maçons et aux boutiques d'assainissement ; ➤ Suivre l'acquisition et l'utilisation des dalles San Plat ;	<u>Les CVA doivent :</u> ➤ Être redynamisés et renforcés au regard de leurs nouvelles missions ; ➤ Avoir leurs capacités renforcées (facilitation des causeries, facilitation des autoévaluations communautaires, connaissances sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmission et moyens de prévention...) ➤ Être dotés d'outils simplifiés de suivi (fiche de suivi du comité, cahier de tenue des statistiques villageoises, liste des ménages avec situation hydro-sanitaire de chaque ménage. ➤ Bénéficier de connaissances de base sur l'entretien d'un point d'eau et sur la mise en place d'un système de recouvrement des coûts au point d'eau ➤ Être préparés et appuyés à leur participation aux rencontres inter-comités de villages et à rendre compte à la communauté ➤ Être "formés" à la tenue de statistiques villageoises ➤ Être informés sur le principe, la finalité et la démarche de tenue des enquêtes CAP ➤ Bénéficier de conseils techniques sur différentes options simples d'aménagement des installations hydro-sanitaires

	➤ Appuyer le CCEA à veiller à la fonctionnalité du point d'eau ; ➤ Représenter le village aux rencontres inter comités de villages et lors des villages d'échanges ; ➤ Mobiliser la communauté à la faveur des concours villages propres ➤ Tenir à jour les statistiques du village ➤ Promouvoir des cotisations et autres tontines d'assainissement ; ➤ Faciliter la réalisation des enquêtes CAP ; ➤ Mobiliser les expertises externes et faire le plaidoyer auprès de la commune pour des appuis techniques et financiers	
<u>ONG de mise en œuvre</u>	➤ Préparer la réalisation des enquêtes CAP avec le comité ; ➤ Aider la communauté à la redynamisation du comité villageois d'assainissement ➤ Organiser et faciliter les 2 premières autoévaluations communautaires en impliquant fortement les membres du comité à qui la responsabilité est progressivement transférée ➤ Accompagner la communauté dans la conduite des activités préalables à la planification du changement (promenade observatoire, vision communautaire, répartition des tâches homme/femme...) ; ➤ Accompagner la communauté dans l'élaboration / actualisation et la mise en œuvre de son plan de rattrapage ou de maintien du statut FDAL ; ➤ Renforcer les capacités du comité villageois d'assainissement et le doter des outils nécessaires à la conduite de ses missions ; ➤ Apporter un appui-conseil régulier (mais dégressif) au comité villageois d'assainissement ; ➤ Faciliter les causeries et séances de sensibilisation de groupes sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmission et méthodes de préventions en transférant progressivement cette responsabilité au comité ; ➤ Former (ou organiser la formation) des maçons à la production, à la pose et à la promotion des dalles San Plat ➤ Appuyer les maçons (centres de production des dalles San Plat) à promouvoir des boutiques d'assainissement ; ➤ Promouvoir et faciliter les échanges	<u>L'ONG de mise en œuvre, doit :</u> ➤ Disposer d'une expérience avérée en facilitation des processus de changement (il ne s'agit plus uniquement de faire du suivi mais d'induire des changements durables). ➤ Être formée en matière de post-FDAL, notamment concernant la réalisation des enquêtes CAP, la facilitation des autoévaluations, la facilitation des causeries et assemblées communautaires dont la définition de la vision et les maladies féco-orales ➤ Etablir avec chaque communauté un programme clair d'appui post-FDAL avec les principales étapes, activités, modes d'évaluation et processus de retrait... ➤ Être accompagnée dans la facilitation d'au moins une autoévaluation communautaire, une causerie pour la définition de la vision et dans l'élaboration d'un plan d'action communautaire de maintien ou de rattrapage du statut FDAL (l'animateur doit être accompagné par son coordinateur) ; ➤ Avoir de bonnes connaissances sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmissions et moyens de prévention ➤ Disposer des capacités nécessaires à la formation des maçons et à la promotion des boutiques d'assainissement ; ➤ Maîtriser les différents outils simplifiés et être capable d'accompagner les comités à leur utilisation ➤ Être capable de détecter les besoins

	d'expériences (réunions inter-comités de villages, visites d'échanges...) ➤ Appuyer la commune dans l'organisation des concours villages propres ; ➤ Appuyer la commune dans la prise en compte des questions d'hygiène et d'assainissement dans les priorités de développement ; ➤ Participer à l'évaluation des progrès réalisés par le village ainsi qu'à la célébration des performances ; ➤ Elaborer les rapports techniques renseignant sur l'accompagnement de la « Préfecture-FDAL » et les partager.	spécifiques de renforcement des capacités de chaque comité et d'y répondre ; ➤ Disposer de capacités suffisantes en planification locale et en animation de réunions multi acteurs ; ➤ Disposer de suffisamment de temps pour un bon accompagnement post-FDAL (9 à 12 mois) ; ➤ Participer régulièrement aux réunions de coordinations régionales WASH ;
Maçons Villageois & boutiques d'assainissement	➤ Fabriquer, promouvoir et poser les dalles San Plat ; ➤ Promouvoir et rendre disponibles divers produits d'hygiène et d'assainissement ; ➤ Contribuer à la sensibilisation des ménages sur l'utilisation des produits d'hygiène et d'assainissement et sur les bonnes pratiques ;	<u>Les maçons villageois /boutiques d'assainissement doivent :</u> ➤ Être formés à la fabrication et à la pose des dalles San Plat ; ➤ Bénéficier d'une formation sur le tas en marketing et élaboration d'un plan d'affaires simplifié ➤ S'appuyer sur les comités de villages pour connaître leur marché et l'atteindre avec leurs produits ➤ Disposer d'une subvention de base pour l'acquisition de matériaux et petit outillage ainsi que d'un stock initial de produits d'hygiène et d'assainissement ➤ Savoir gérer un stock, tenir une comptabilité simplifiée et renouveler le stock.
Agent de sante de proximité	➤ Réaliser les enquêtes CAP ➤ Elaborer le rapport de l'enquête CAP et le transmettre à la DPEEF / IREEF ; ➤ Aider le comité dans les sensibilisations sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmission et moyens de prévention.	<u>Les agents de santé de proximité doivent :</u> ➤ Être formés à la réalisation des enquêtes CAP et à l'élaboration du rapport d'enquêtes ➤ Être accompagnés dans la réalisation d'une ou deux enquêtes CAP et dans l'analyse et le rapportage des données collectées ➤ Être impliqués par l'ONG de mise en œuvre dans la mise en œuvre des activités ; ➤ Être recyclés sur les maladies féco-orales, leurs modes de transmission et moyens de prévention comités ➤ Prévoir des plages de temps lors des consultations pour sensibiliser les patients aux maladies féco-orales.
Commune	➤ Effectuer des visites périodiques de suivi dans les villages en post-FDAL ; ➤ Participer aux rencontres inter-comités de villages ;	<u>La commune doit :</u> ➤ Participer à la formation post-FDAL ➤ Être régulièrement informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du post-

	➤ Organiser annuellement un concours villages propres et récompenser les villages modèles ; ➤ Participer à l'évaluation des progrès et à la célébration des performances ; ➤ Inscrire les questions d'assainissement, d'ATPC et de post-FDAL dans les priorités de développement communal ; ➤ Inscrire des ressources financières au budget et les mobiliser pour le financement de la phase post-FDAL ➤ Faire un plaidoyer afin que les villages certifiés et maintenant durablement leur statut FDAL puissent bénéficier de points d'eau potable (si nécessaire) ➤ Offrir un cadre et des conditions favorables à l'implication du secteur privé dans le financement de l'hygiène et l'assainissement ➤ Faciliter les discussions entre opérateurs privés et boutiques d'assainissement ➤ Promouvoir l'ATPC et le post-FDAL lors des émissions radios, de manifestations de masse	FDAL ➤ Bénéficier d'un appui-conseil régulier pour la facilitation des rencontres inter-comités de villages, l'organisation de concours villages propres, l'inscription des questions d'ATPC et de post-FDAL dans les priorités de développement ainsi que dans la mobilisation des ressources afférentes dans son budget ➤ Disposer de plages horaires sur les antennes des radios locales Des privés intéressés par le financement de l'hygiène et l'assainissement existent dans la commune
DPEEF / Sec Assainissement (Sous la Coordination du CPAD)	➤ Former les agents de santé de proximité à la conduite des enquêtes CAP ; ➤ Former (participer à la formation) des maçons ->Vérifier et consolider les rapports des enquêtes CAP et les transmettre au IREEF ; ➤ Effectuer des visites périodiques de suivi dans les villages en post-FDAL ; ➤ Participer à l'évaluation des progrès et à la célébration des performances ; ➤ Participer aux réunions inter-comités de villages ; ➤ Donner un avis technique à la commune dans l'organisation du concours villages propres.	<u>La DPEEF et le Chef Sec Ass doivent :</u> ➤ Être formés à la conduite des enquêtes CAP et à la consolidation des rapports ; ➤ Avoir une bonne maîtrise de la conduite des enquêtes CAP ; ➤ Être régulièrement informés par l'ONG de mise en œuvre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités post-FDAL ; ➤ Participer à au moins une autoévaluation communautaire ;
IREEF (Sous la Coordination du CRAD)	➤ Identifier et proposer à la DNACV une liste d'acteurs de services techniques, d'ONG et d'organisations de la société civile à même de faire partie du pool de formateurs préfectoraux / communaux sur les activités post-FDAL ; ➤ Former les acteurs régionaux et locaux (ONG de mise en œuvre, services techniques, communes, organisations de la société civile) à la mise en œuvre du post-FDAL ➤ Former les <u>DPEEF / Chef Section Assainissement</u> à la conduite des enquêtes CAP et à la production des rapports ➤ Valider les rapports d'enquêtes CAP et mettre à jour la base de données des villages en post-FDAL ;	<u>L'IREEF doit :</u> ➤ Être formée en matière de post-FDAL ➤ Être appuyée dans la formation des acteurs régionaux et locaux ; ➤ Avoir une bonne maîtrise de la conduite des enquêtes CAP ; ➤ Participer à au moins une autoévaluation communautaire ; ➤ Être formée à la base de données post-FDAL, notamment à l'encodage des données et à l'édition des rapports ; ➤ Recevoir régulièrement une copie des rapports d'activités des ONG de mise en œuvre ; ➤ Être appuyée par la DNACV pour la tenue

	➤ Effectuer des missions périodiques de suivi ; ➤ Coordonner les missions d'évaluation des progrès ; ➤ Organiser trimestriellement (ou semestriellement) une rencontre d'échanges sur l'avancement du post-FDAL avec les ONG de mise en œuvre, services techniques, communes, organisations de la société civile, secteur privé...	des premières réunions d'échanges ;
Base régionale du SNAPE / DRS (Sous la Coordination du CRAD)	➤ Participer aux missions d'évaluation des progrès ; ➤ Participer aux réunions périodiques d'échanges post-FDAL organisées par la Task – Force régionale ATPC ; ➤ Inscrire (autant que possible) les villages certifiés et maintenir le statut FDAL dans leurs priorités d'intervention ; ➤ Mobiliser les agents de santé de proximité pour la conduite des enquêtes CAP ; ➤ Participer aux missions de suivi organisées par la commune ou les Task – Force ; ➤ Participer à l'évaluation des progrès ; ➤ Participer aux rencontres inter-comités de villages ;	<u>Le SNAPE et la DRS doivent :</u> ➤ Bénéficier de la formation en post-FDAL ➤ Être impliqués aux principales étapes de mise en œuvre de l'ATPC, y compris le post-FDAL ; ➤ Partager leurs prévisions d'intervention avec l'IREEF pour faciliter une complémentarité ; ➤ Bénéficier de la formation en post-FDAL et à la réalisation des enquêtes CAP ; ➤ Être régulièrement informés par l'ONG de mise en œuvre de l'état d'avancement de la mise en œuvre du post-FDAL ; ➤ Avoir une copie des rapports validés des enquêtes CAP ;
DNACV (Sous la Coordination du CNAD)	➤ Valider et diffuser les différents documents post-FDAL ➤ Former les formateurs nationaux en matière de post-FDAL ➤ Mobiliser les PTF ainsi que ressources nécessaires au financement des activités post-FDAL ➤ Mettre en place une base de données post-FDAL et procéder à son actualisation régulière en lien avec les IREEF ; ➤ Appuyer les IREEF dans l'organisation et la facilitation des réunions périodiques sur la mise en œuvre du post-FDAL ; ➤ Mobiliser la <u>DG SNAPE / DN Santé Communautaire</u> autour de l'ATPC et du post-FDAL ; ➤ Organiser une réunion annuelle bilan, revue et capitalisation de la mise en œuvre du post-FDAL ➤ Effectuer des missions de suivi	<u>La DNACV doit :</u> ➤ Être formée en matière de post-FDAL ➤ Communiquer sur les effets socio-sanitaires de l'ATPC et du post-FDAL ➤ Bénéficier de l'attention et de l'appui des PTF pour le financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale post-FDAL ➤ Disposer des capacités nécessaires et disponibles pour l'administration d'une base de données dynamiques ATPC incluant une composante post-FDAL ➤ Recevoir régulièrement les rapports consolidés des IREEF sur la mise en œuvre du post-FDAL ; ➤ Générer et rendre disponibles les rapports édités à partir de la base de données ➤ Préparer des TDR harmonisés pour les réunions périodiques d'échanges sur la mise en œuvre du post-FDAL et participer à au moins une réunion par Région
DG SNAPE / DN Santé Communautaire (Sous la	➤ Favoriser une plus grande mobilisation des DRS et DRH autour de l'ATPC et du post-FDAL ➤ Participer à la réunion bilan annuelle ➤ Participer aux réflexions stratégiques sur les	<u>La DG SNAPE / DN Santé Communautaire doivent :</u> ➤ Être régulièrement impliquées par la

Coordination du CNAD)	complémentarités santé - hydraulique - hygiène et assainissement	DNACV dans les activités et réflexions post-FDAL
Préfet, SGCCD / Sous – Préfet (Sous la Coordination du CPAD)	➤ Appuyer les collectivités pour inscrire les activités ATPC dans les PDL / PAI ; ➤ Appuyer les communes auprès du MATD / PNACC / ANAFIC pour le financement des activités ATPC ; ➤ Organiser des réunions trimestrielles sur la mise en œuvre des activités de l'approche « Préfecture-FDAL » ; ➤ Effectuer des missions conjointes avec la DPEEF pour le suivi des activités dans les communautés ; ➤ Assurer la coordination des interventions au niveau préfectoral et sous – préfectoral.	<u>Les Préfet, SGCCD / Sous – Préfet doivent :</u> ➤ Être déclenchés à l'approche ATPC ; ➤ Être impliqués aux principales étapes de mise en œuvre de l'ATPC, y compris le post- FDAL ; ➤ Recevoir régulièrement les rapports consolidés des DPEEF/IREEF sur la mise en œuvre du post-FDAL ;
MATD – PNACC / Gouverneur, Dir Cabinet (Sous la Coordination du CNAD)	➤ Veiller à l'inscription effective des activités ATPC dans les PDL / PAI des communes ; ➤ Assurer le financement des activités ATPC dans les communes et veiller à leur mise en œuvre ; ➤ Effectuer les missions conjointes PNACC – ANAFIC – DNACV – SNAPE - DNSC pour le suivi des activités dans les communautés ; ➤ Assurer la coordination des interventions au niveau national et régional ;	<u>Les MATD – PNACC / Gouverneur, Dir Cabinet doivent :</u> ➤ Être déclenchés à l'approche ATPC ; ➤ Être impliqués aux principales étapes de mise en œuvre de l'ATPC, y compris le post- FDAL ; ➤ Recevoir régulièrement les rapports consolidés des CCMD-CPAD-CRAD-CNAD sur la mise en œuvre du post-FDAL ;
UNICEF et autres PTF	➤ Appuyer au CNAD dans la mobilisation des ressources financières nécessaires au financement du post-FDAL ; ➤ Apporter un appui technique et financier à la DNACV / IREEF pour le financement et la mise en œuvre de la stratégie nationale post-FDAL ; ➤ Appuyer la DNACV dans le développement d'une base de données dynamique ; ➤ Apporter un appui technique au CNAD dans la capitalisation de l'expérience Guinéenne dans la phase pilote de l'approche « Préfecture – FDAL »	➤ La stratégie nationale post-FDAL doit s'inscrire dans le business case de l'UNICEF et des PTF ➤ La DNACV doit arriver à mobiliser les PTF autour de la stratégie nationale post-FDAL et de sa mise en œuvre

III. CONDUITE DES ENQUETES CAP

Qu'est-ce qu'une enquête CAP ?

C'est une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques d'une population cible afin de mesurer et quantifier un phénomène par rapport à une ou plusieurs thématiques liées, grâce à l'utilisation de questionnaires et au traitement statistique des informations collectées⁷.

C : La connaissance représente un ensemble de choses connues, du savoir. C'est aussi la capacité de se

représenter, sa façon de percevoir. La connaissance en eau, hygiène et assainissement d'un comportement considéré comme bénéfique n'implique cependant pas automatiquement l'application de ce comportement. Le degré de connaissance constaté permet de situer les domaines où il reste à faire des efforts en matière d'information et d'éducation.

A : L'attitude est une manière d'être, une posture. Ce sont des tendances, des « dispositions à ». Il s'agit d'une variable intermédiaire entre la situation et la réponse à cette situation. Elle permet d'expliquer que, parmi les pratiques possibles d'un sujet soumis à un stimulus, celui-ci adopte telle pratique et non pas telle autre. Les attitudes ne sont pas directement observables comme le sont les pratiques, il convient dès lors d'être prudent pour les mesurer.

P : Les pratiques ou comportements sont des actions observables d'un individu en réponse à un stimulus. C'est ce qui concerne le concret, c'est le faire.

L'enquête des Connaissances, Attitudes et Pratiques est très souvent menée en des moments précis d'un processus de changement social afin d'avoir une photographie de départ (situation de référence) et d'arrivée (évaluation de performances).

Pourquoi des enquêtes CAP ?

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie nationale « Préfecture-FDAL » en Guinée, les enquêtes CAP sont introduites afin d'établir la situation de référence des communautés avant le démarrage de l'accompagnement post-FDAL. Chaque fois que c'est nécessaire, une nouvelle enquête CAP sera conduite afin d'apprécier le chemin parcouru par chaque village en termes de maintien/consolidation ou de rattrapage des bonnes pratiques hydro-sanitaires.

Afin de tenir compte des réalités post-FDAL, ces enquêtes CAP renseigneront des réalités au niveau des ménages et au niveau communautaire. Elles comporteront un questionnaire et une partie d'observation directe.

Les résultats des enquêtes CAP permettront à la DNACV et à ses partenaires d'avoir une idée claire du niveau de maintien du statut FDAL, de mieux calibrer l'accompagnement post-FDAL apportés aux villages et de tenir à jour les informations sur l'ensemble des communautés FDAL de la Guinée.

La fiche d'enquêtes CAP

Pour la conduite des enquêtes, l'enquêteur se servira d'une fiche d'enquêtes CAP conçue de sorte à recueillir en toute simplicité des données de façon efficace et sans grand risque d'erreur. Cette fiche facilite l'encodage et la saisie des données, autant qu'elle permet également de réduire les frais et les délais de collecte et de traitement des données.

Les 6 questions ci-dessous ont sous-tendu la phase de conception de la fiche d'enquêtes CAP :

- a) Pourquoi la DNACV mène-t-elle ces enquêtes ?
- b) Quelles informations cherche-t-elle à renseigner ?
- c) Quelle est la fréquence la plus appropriée pour la conduite des enquêtes CAP post-FDAL ?
- d) Quels sont les acteurs les mieux à même de conduire les enquêtes CAP ?
- e) Comment les informations collectées seront-elles utilisées ?
- f) Quel degré d'exactitude et de fiabilité de l'information vise-t-elle ?

La fiche d'enquêtes CAP à remplir par l'enquêteur dans les villages en post-FDAL est composée de questions et

d'observations regroupées en 3 grandes catégories :

- Questions générales pour le Chef du village et le comité ;
- Questions pour les ménages ;
- Observations générales sur le village et les ménages ;

Conduite de l'enquête CAP

Acteurs impliqués dans la conduite de l'enquête CAP

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la réalisation de l'enquête CAP. Il s'agit principalement de :

- a) L'agent de santé du centre de santé / poste de santé : Il a la responsabilité de la conduite de l'enquête CAP dans les villages en post-FDAL. Son positionnement de proximité par rapport aux villages et sa fonction d'agent de santé consulté par les populations et ayant une bonne connaissance des maladies et de leurs modes de prévention, de même que son réseau de relais communautaires (RECO et ASC) en font un acteur majeur à cet effet. L'agent de santé réalisera les enquêtes dans les villages, analysera les données collectées et préparera un rapport d'enquêtes à l'attention du Comité Communal de Maintien de la Durabilité des interventions WASH (CCMD – WASH).
- b) Le Chef de village et le comité villageois d'assainissement : Ils ont la responsabilité de faciliter la conduite de l'enquête CAP menée par l'agent de santé à travers l'information et la sensibilisation des ménages à le recevoir à leur domicile, à lui fournir sans crainte les réponses à ses questions et à autoriser l'observation des installations sanitaires, du stockage de l'eau de boisson et de la propreté de la cour...
- c) Le Président du Comité Villageois d'Assainissement : Il doit préparer avec le Chef de village et le comité l'arrivée de l'agent de santé pour la conduite de l'enquête CAP. Il s'agit entre autres de les informer sur la finalité et la démarche de l'enquête et de convenir de la date et l'heure en fonction de la disponibilité du chef, des membres du comité et aussi des populations. Le Président du CVA utilisera par la suite les résultats de l'enquête CAP dans le cadre de la facilitation de l'autoévaluation communautaire.
- d) Le Comité Communal de Maintien de la Durabilité des interventions WASH (CCMD – WASH) : Le CCMD – WASH a la responsabilité de vérifier et de valider le rapport d'enquêtes CAP au niveau communal, il compilera les rapports d'enquêtes CAP et les transmettra au Comité Préfectoral d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CPAD - WASH).
- e) CPAD - WASH : le CPAD - WASH a la responsabilité de vérifier et de valider le rapport d'enquêtes CAP. A l'échelle de son ressort territorial d'intervention, il compilera les rapports d'enquêtes CAP et les transmettra au Comité Régional d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CRAD – WASH). Au sein du CPAD, les services techniques en charge de l'assainissement et de l'eau ont la charge de mettre à jour les bases de données, respectivement, sur le suivi post – FDAL et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques.
- f) Comité Régional d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CRAD – WASH) : Le CRAD – WASH a la responsabilité de compiler les différents rapports d'enquêtes CAP au niveau régional et de les transmettre au Comité National d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CNAD – WASH). Au sein du CRAD, les services techniques en charge de l'assainissement et de l'eau ont la charge de mettre à jour les bases de

données, respectivement, sur le suivi post – FDAL et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques.

- g) Comité National d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CNAD – WASH) : Elle consolidera et validera les données actualisées par les CRAD – WASH et tiendra à jour la base de données nationale post-FDAL.

Conduite de l'enquête générale

L'agent de santé conduira cette partie introductive de l'enquête avec le Chef de village, des membres du comité, les relais communautaires et autres leaders communautaires réunis en un seul groupe.

L'enquête générale vise à renseigner des données collectives relatives notamment à la population, aux infrastructures, à la pratique de défécation, à l'amélioration des installations hydro-sanitaires...

A la fin de l'administration des questions de cette partie introductive, l'enquêteur précisera le mode de choix des ménages à enquêter (il déterminera son pas de sondage et les ménages à enquêter en présence du groupe) et expliquera ce choix aux personnes présentes afin que les populations soient a posteriori bien informées des raisons du choix de tel ou tel ménage.

Conduite des enquêtes ménages

L'agent de santé enquêtera 19 ménages dans chaque village. Il sélectionnera l'échantillon par l'application de la méthode dite du "**Pas de sondage**", c'est-à-dire qu'il divisera d'abord le nombre total de ménages dans le village par 19, ce qui lui donnera le pas de sondage. Par exemple : s'il y a 100 ménages dans le village, son « pas de sondage » sera de 5.2 (100/19) arrondi au chiffre le plus proche, soit 5.

NB : Si le village compte au total 19 ménages ou moins, l'enquêteur enquêtera tous les ménages.

Une fois le pas de sondage et l'itinéraire déterminés, l'enquêteur débutera son enquête ménages en interrogeant le ménage voisin de l'endroit où le pas de sondage a été déterminé et procédera ensuite par un tour du village en enquêtant chaque cinquième ménage rencontré sur son chemin (si le pas de sondage est 5). Dans la même idée, si le pas de sondage est 2, il enquêtera chaque deuxième ménage. Il s'agit donc d'enquêter tous les ménages espacés du pas de sondage calculé.

Si, pour une raison ou une autre, le ménage à enquêter n'est pas présent, l'enquêteur basculera sur le voisin direct (le suivant) et ainsi de suite. Dès que le ménage est enquêté, l'enquêteur se déplace sur le ménage suivant espacé du pas de sondage (NB : ainsi, si l'enquêteur a dû basculer sur le ménage suivant - voisin direct - il ne se déplacera pas de 5 ménages juste après mais de 4, pour ne pas biaiser son pas de sondage). Lorsque l'enquêteur parvient à une extrémité du village, il poursuit alors avec un nouvel alignement de ménages (le choix de ce nouvel alignement de ménages est à apprécier en fonction de la superficie du village, l'idée étant que le tour du village soit bien bouclé lorsque les 19 ménages auront été interviewés.

Avec cette approche, l'enquêteur arrivera toujours au moins une fois à l'extrémité du village - ceci est important, car ce sont souvent les ménages les plus éloignés du centre du village qui abritent les personnes les plus vulnérables, les moins représentées, etc. L'enquêteur doit s'assurer de leur inclusion !

A noter que la même procédure d'échantillonnage sera suivie pour chaque enquête (aux pas 1 et 5 ainsi que tous les ans).

Toutefois, d'une enquête à l'autre, les ménages enquêtés ne seront pas forcément les mêmes, fonction du sens de démarrage de l'enquête et de la disponibilité des membres de la communauté.

Observations directes

En plus des réponses fournies tant lors de l'enquête générale que des enquêtes ménages, l'enquêteur devra

également faire des observations directes dans les ménages (latrines, dispositifs lave-mains, stockage de l'eau de boisson, propreté de la cour, absence d'eaux usées et d'excrétas...) et dans le village (propreté générale, absence d'eau stagnante et d'ordures, salubrité autour du point d'eau, propreté des ustensiles de puisage, absence de divagation d'animaux, absence de DAL.)

Attitude de l'Agent de santé dans la conduite de l'enquête CAP

Les enquêtes CAP seront conduites par les agents des centres de santé de proximité. Lors de la conduite de l'enquête proprement dite au niveau de chaque ménage, dans la mesure du possible, l'enquêteur doit être seul sans présence de chef du village ni d'autres membres de la communauté ni de quelqu'un du ménage voisin afin de ne pas influencer les réponses. La durée du CAP ne doit pas dépasser une demi-journée dans le village. Il est très important que l'agent de santé de proximité prenne le temps de maîtriser la démarche de conduite de l'enquête CAP et le contenu de la fiche d'enquête car ces connaissances seront capitales dans l'administration correcte des questions.

Le comportement de l'agent de santé de proximité dans l'administration des questions de l'enquête aura un impact important sur sa façon d'enregistrer les réponses. Il est donc prié de s'approprier toutes les questions du formulaire, afin de connaître avec précision les paramètres de l'exercice décrit dans la notice explicative. Il doit aussi réfléchir à la traduction de toutes les questions dans la langue locale, afin d'être capable, une fois dans le village, de bien mener son enquête.

Pour ce faire, l'agent de santé de proximité doit organiser en avance sa venue et l'annoncer en amont au chef du village (ou son représentant) en lui précisant qu'il se déplacera pour mener une enquête objective sur la situation sanitaire dans le village. Il sera alors précisé à l'interlocuteur que tous les ménages ne pourront être interrogés et que l'enquête sera réalisée de façon anonyme (sans enregistrer l'identité de quelconque ménage enquêté, ceci dans un souci de confidentialité et de discrétion à l'égard des enquêtés). Il veillera à ce que l'ensemble de ménages de la communauté soit informé de l'activité.

En arrivant dans le village, l'enquêteur doit se présenter au chef du village pour les salutations d'usage et lui expliquer que l'enquête CAP servira d'une part à comparer et valider la situation sanitaire du village et aidera d'autre part la communauté à planifier le maintien durable des bonnes pratiques sanitaires. Il est ici très important que l'enquêteur présente clairement l'objet de l'enquête au chef du village et comité éventuellement présents au village. Il leur explique que l'enquête débute par quelques questions posées au chef de village et quelques représentants de la communauté.

Ensuite, il explique à ses interlocuteurs comment il compte faire le tour du village pour passer enquêter un certain nombre de ménages : il présente alors la méthode du « Pas de sondage » afin que ses interlocuteurs soient eux-mêmes en mesure d'expliquer aux autres membres de la communauté pourquoi tel ménage a été retenu pour l'enquête et tel autre non.

Ainsi, si les responsables des ménages veulent savoir pourquoi leur ménage a fait partie de l'échantillon ou non, l'enquêteur sera en mesure de l'expliquer.

Quelques consignes pour la conduite des enquêtes

- Convenir préalablement de la date et de l'heure de démarrage de l'enquête avec le Chef du village et le comité villageois d'assainissement (qui mobiliseront quelques notables et le(s) relai(s) communautaire(s)) ;
- Présenter les civilités au Chef du village ;
- Effectuer la phase 1 de l'enquête (enquête générale) avec un focus group constitué du Chef du village, de quelques notables, des membres du comité et des relais communautaires après avoir bien expliqué l'importance et l'usage qui sera fait des données collectées.
- Expliquer ensuite la nécessité et la démarche de conduite des enquêtes ménages (veiller à faire le choix de

l'échantillon avec eux et expliquer leur pourquoi tel ou tel ménage a été choisi).

- L'enquête dans chaque ménage devra se tenir avec une personne adulte (en cas d'absence de des habitants ou de personne adulte dans un ménage passer au ménage suivant en veillant toujours au respect du pas de sondage)
- Le temps d'enquête ne doit pas dépasser 20 minutes
- Visiter la latrine du ménage, le dispositif lave-mains
- Vérifier la propreté de la cour, la gestion des ordures ménagère et des eaux usées, ainsi que le parage des animaux
- Faire attention à la communication non verbale
- Mettre l'interviewer en confiance et être courtois
- Ne pas être accompagné par le chef du village ou une autre personne de la communauté (Si l'enquêteur est accompagné par un membre du comité, le rôle de ce dernier doit consister à faire la mise en relation. Pour la suite de l'enquête, il doit laisser l'enquêteur faire son travail sans immixtion)
- Rester neutre et ne pas porter un jugement de valeur sur l'enquêté
- Marquez « 0 » quand la réponse est « non » et « 1 » quand la réponse est « oui »
- Se référer toujours au guide de l'enquête
- Présenter les civilités au Chef de village avant de quitter le village

Activités post-enquêtes

L'agent de santé de proximité remercie chaque ménage après avoir terminé son enquête ménage, ainsi que le chef du village une fois la totalité des enquêtes réalisée. Il annoncera au Chef de village pour le compte de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre la prochaine activité avec la communauté, à savoir l'auto-évaluation communautaire qui exige la présence de l'ensemble de la communauté.

Il demandera au chef de village et aux membres du comité de s'assurer que tous les membres de la communauté ont reçu le message d'invitation pour participer à l'auto-évaluation tout en portant une attention particulière de ne pas exclure les plus marginalisés.

Une fois parti du village, l'enquêteur élaborera le rapport d'enquêtes en se basant sur les résultats obtenus et notés dans sa fiche d'enquêtes. Le rapport d'enquêtes sera transmis au CCMD - WASH pour suivi et validation.

IV. AUTOEVALUATIONS COMMUNAUTAIRES

Qu'est-ce qu'une autoévaluation communautaire ?

L'autoévaluation communautaire est une discussion en assemblée communautaire qui vise à permettre à l'ensemble des membres de la communauté, y compris les personnes vulnérables, d'analyser leurs Connaissances, Attitudes et Pratiques, à identifier les gaps entre la situation actuelle et celle souhaitée afin de déterminer des solutions adaptées et réalisables à mettre en œuvre au plan individuel et collectif pour aller progressivement vers la situation souhaitée. Elle vise donc à aider la communauté à comprendre sa situation et à réagir pour l'améliorer ou la consolider.

Dans le cadre du post-FDAL, cette discussion portera notamment d'une part sur l'analyse du niveau de maintien du statut FDAL et sur l'évolution de la situation hydro-sanitaire du village et d'autre part sur les actions à entreprendre, la détermination des ressources, les forces et le potentiel de la communauté, éléments qu'il lui faudra mobiliser afin que celle-ci progresse dans sa réponse interne aux problématiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

L'autoévaluation communautaire sera facilitée dans un premier temps par l'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou l'agent local de suivi) auquel seront associés des leaders communautaires (principalement des membres du comité villageois d'assainissement). Progressivement, ces leaders communautaires acquerront les capacités de facilitation de l'auto-évaluation et en auront la responsabilité à partir de la 3ème autoévaluation.

L'exercice d'auto-évaluation communautaire consistera en la facilitation d'une discussion en assemblée communautaire incluant l'ensemble des membres de la communauté, et en particulier les personnes les plus vulnérables. De façon transversale, l'auto-évaluation permettra à la communauté de se projeter progressivement dans des dynamiques de développement.

Les données de l'enquête CAP devront être exploitées tout au long de la séance de l'auto-évaluation.

Pourquoi des autoévaluations communautaires ?

L'exercice d'autoévaluation permet à la communauté d'analyser elle-même continuellement ses pratiques hydro-sanitaires, d'identifier les gaps entre la situation actuelle et celle souhaitée, d'en déterminer les causes et conséquences et réfléchir aux efforts à faire pour améliorer ou consolider ces pratiques.

L'appropriation des autoévaluations périodiques par la communauté facilite la diminution progressive de l'appui extérieur ainsi que les risques d'un retour aux mauvaises pratiques une fois cet appui extérieur prend fin. L'habitude de se réunir, de discuter des questions EHA, de rechercher des solutions endogènes en valorisant ses potentialités et faisant participer tous les membres de la communauté peut contribuer au maintien durable des connaissances et bonnes pratiques acquises. D'autre part, et au-delà des questions EHA, cette habitude pourrait permettre à la communauté de penser son développement dans d'autres domaines. En soit, l'autoévaluation communautaire est un exercice de démocratie locale qui légitime l'action collective et renforce la dynamique sociale.

Les grilles d'autoévaluation communautaire

Deux grilles servent à la facilitation de l'autoévaluation communautaire. Ce sont des outils structurés autour de 8 pratiques essentielles en lien avec le maintien et la consolidation du statut FDAL. Ces 8 pratiques sont :

- Utilisation de latrines hygiéniques ;
- Lavage des mains avec eau + savon/cendre ;
- Assainissement et nettoyage du village ;
- Connaissance des maladies et modes de prévention ;
- Accès et utilisation de l'eau potable ;
- Fonctionnement du comité villageois d'assainissement ;
- Apprentissages et transferts ;

La première grille est destinée au facilitateur et elle comprend un exemple de questions pouvant l'aider dans sa facilitation de l'analyse de chacune des 8 pratiques. La deuxième grille à l'attention de la communauté comprend les niveaux d'acquisition de chaque pratique et est plutôt destinée à la facilitation des focus groupes et de la plénière de synthèse.

Facilitation de l'autoévaluation communautaire

Acteurs impliqués dans la facilitation de l'autoévaluation communautaire

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou l'agent local de suivi) : Il est responsable de la facilitation des deux premières autoévaluations communautaires et du transfert progressif des capacités aux membres du comité villageois d'assainissement. Pour ce faire, il se chargera de préparer l'autoévaluation avec le chef de village, les membres du comité villageois d'assainissement, les relais communautaires, des notables et autres leaders naturels et de sa facilitation le jour J en veillant à la mobilisation de toute la population et à une participation de tous dans les discussions. L'animateur de l'ONG de mise en œuvre a également la responsabilité d'aider le chef de village, sa notabilité et le comité villageois d'assainissement à identifier 3 leaders naturels (de préférence au sein du comité et incluant si possible, une femme) à même de faciliter progressivement les autoévaluations communautaires une fois leurs capacités renforcées.

Le Chef de village et les membres du comité villageois d'assainissement : Ils auront la responsabilité de l'information et de la mobilisation de l'ensemble de la communauté. Le comité villageois d'assainissement organisera en outre l'autoévaluation (préparation et nettoyage du lieu, disponibilisation des chaises, tabourets ou nattes, disponibilisation de la cendre pour le dessin de la carte du village (si nécessaire), encouragement des plus vulnérables à participer à l'autoévaluation... Le jour de l'autoévaluation, le Chef du village aura également la responsabilité de susciter l'engagement de la communauté dans cet exercice en insistant sur le gain pour la communauté toute entière de s'asseoir, de se questionner sur ses pratiques et de proposer des solutions qui engageront tout le monde.

Les 3 leaders naturels (ou membres du comité villageois d'assainissement) : Ils participeront activement aux deux premières autoévaluations et seront préparés par l'animateur de l'ONG à faciliter les autres autoévaluations suivantes dont ils auront la responsabilité.

Les membres des CCMD, CPAD, CRAD et le Médecin Chef : Ces acteurs ou représentants de ces structures participeront au moins à une autoévaluation communautaire afin d'en comprendre et maîtriser la démarche et également apporter leur appui aux facilitateurs, chacun en ce qui le concerne. Ceci facilitera à terme la diffusion progressive des autoévaluations à d'autres villages et la localisation de l'expertise.

Facilitation de l'autoévaluation communautaire

Phase préalable

- 2 jours avant l'autoévaluation, s'assurer que la population a été bien informée et sera disponible (sinon prendre les mesures de remédiation),
- Le jour J, présentez les civilités au chef de village et s'assurer avec lui et avec le comité de la présence des membres de la communauté en nombre et en qualité
- Une fois sur le lieu prévu pour l'autoévaluation communautaire, disposer les membres de la communauté en cercle avec espace un suffisant pour dessiner la carte du village.

Phase introductive

- Mots de bienvenue suivant le protocole pratiqué dans chaque village
- Présentation du (des) facilitateur(s), du cadre et de l'objet de conduite de la facilitation, de la démarche méthodologique qui sera suivie, du séquençement de l'activité et du besoin d'implication et de participation de tous.

Phase de facilitation des 8 pratiques

- Identifier un volontaire pour dessiner la carte du village au sol (limites et axes structurants). Un autre volontaire viendra positionner les places centrales (école, centre de santé, église, point d'eau, terrain de sport, maison du Chef, lieu de tenue de l'assemblée communautaire...). En veillant à la diversité (hommes, femmes, jeunes), d'autres volontaires viendront indiquer leurs maisons. Il conviendra à chaque fois de questionner la communauté pour avoir un consensus. A la fin de l'exercice de cartographie qui durera environ 20 minutes, demander à ce qu'un participant désigné par la communauté reproduise la carte sur papier flip chart.
- Présenter les 8 pratiques en s'assurant que tout le monde en a une bonne compréhension et expliquer la démarche d'analyse des pratiques.
- Désigner 3 secrétaires-rapporteurs (de préférence les 3 leaders naturels ou membres du comité préalablement identifiés, sachant lire et écrire et ayant des capacités de facilitation) qui prendront note chacun des principaux points d'accord issus des discussions à venir.
- En se servant de la grille d'autoévaluation avec questions indicatives, démarrer la facilitation de l'analyse des pratiques en commençant par l'accès et l'utilisation de latrines hygiéniques. Aider la communauté à discuter des causes et des conséquences y afférentes. Au regard de l'analyse, déterminer avec la communauté le niveau de compétence de la pratique liée à l'accès et à l'utilisation des latrines hygiéniques.
- Conduire la facilitation sur l'analyse des autres pratiques suivant la même démarche en veillant à stimuler la participation de tous, et à faire noter par les secrétaires-rapporteurs, l'ensemble des problèmes, des causes et des conséquences retenues par la communauté.

Phase de facilitation des niveaux de compétences

- En se servant de la grille d'autoévaluation avec les niveaux de compétences, présenter et expliquer les 5 niveaux de compétences à la communauté réunie à l'assemblée.
- Demander à poursuivre et approfondir les discussions en focus group (hommes, femmes et jeunes) en expliquant le travail à réaliser dans les groupes. Constituer les 3 groupes, leur distribuer le matériel de travail et aider à leur installation afin qu'ils travaillent efficacement.
- Préparer la facilitation des travaux de groupes avec les 3 secrétaires-rapporteurs.
- Une fois les consignes clarifiées dans chaque groupe, se faire aider par un secrétaire-rapporteur dans chaque groupe. Pour chaque pratique, demander aux membres du focus groupe quelle est la situation idéale pour eux (niveau 5) ? A quel niveau pensent-ils se situer par rapport à ce niveau idéal (sur une échelle de 1 à 5). Hachurer

pour la pratique la case représentant le niveau actuel et ceux antérieurs.

- A la fin de l'analyse des niveaux pour les 8 pratiques, chaque groupe aura un schéma avec des cases hachurées représentant sa perception du niveau d'acquisition et de maîtrise des différentes pratiques.

Phase de mise en commun et de recherche du consensus communautaire

- Revenir en plénière pour la restitution pratique par pratique du niveau de compétences défini par chaque groupe en veillant à ce que des discussions constructives s'engagent pour l'obtention d'un consensus.
- Confronter l'analyse participative communautaire avec les résultats des enquêtes villages (restitution, discussion et validation des résultats des enquêtes, nouveau questionnaire et validation du niveau de maîtrise des pratiques).
- A ce niveau, la communauté trouve un consensus sur le niveau de compétence pratique par pratique.
- Aider la communauté à retranscrire les consensus sur une grande feuille (Cette feuille restera dans le village et servira à la communauté à voir le chemin parcouru lors de la prochaine auto-évaluation).

Notes générales relatives à l'autoévaluation communautaire

- Dans la pratique, l'autoévaluation doit progressivement devenir un exercice conduit par la communauté elle-même et sur sa propre initiative. Pour ce faire, cet exercice devra être fait tous les 3 mois (Selon la périodicité des enquêtes CAP certaines auto-évaluations ne pourront pas être confrontées avec des résultats d'enquêtes CAP) afin de légitimer régulièrement l'action collective, renforcer la participation de tous et définir et mettre en œuvre les actions et normes sociales adaptées et acceptées de façon consensuelle par les populations pour maintenir durablement et consolider le statut-FDAL.
- L'exercice de l'autoévaluation consistera à la discussion et l'analyse de 8 pratiques en lien avec les questions d'eau, hygiène et assainissement, de fonctionnement du comité, de dynamique communautaire et de connaissance des maladies féco-orales. Pour chacune des pratiques, la population analysera de façon la plus objective possible sa situation actuelle et discutera des causes et conséquences qui y sont liées.
- Pour lancer efficacement la facilitation, mettre le facilitateur en confiance et intéresser d'entrée de jeu la communauté, il est conseillé de commencer par un exercice pratique simple. Par exemple, la réalisation à même le sol d'une cartographie du village.
- La cartographie du village est une étape d'introduction pour mettre la communauté dans l'ambiance et de permettre à chacun de bien s'identifier dans la séance. Elle est facultative et peut être remplacée par une autre activité de mise en ambiance. Dans le choix de son utilisation, il faut l'actualiser et la capitaliser au fil des autoévaluations.
- Dans l'exploitation de la grille de niveau de compétences, il est conseillé de commencer à aider la population à se projeter par rapport au niveau 5 qui représente la situation idéale.

- Dans la facilitation de l'exercice d'autoévaluation garder à l'esprit les éléments suivants : Il s'agit de :
 - **Un exercice endogène** : L'animateur de l'ONG de mise en œuvre est un facilitateur qui ne doit pas orienter ou influencer les discussions de la population au risque de limiter l'appropriation des résultats ;
 - **Un exercice communautaire** : La participation de tous, les discussions à bâtons rompus, la perception de la communauté, les références des populations à des réalités endogènes, la recherche de solutions locales sont des facteurs à encourager.
 - **Un exercice de transfert des compétences** : Engager rapidement et progressivement les membres du comité dans la facilitation des autoévaluations afin que cet exercice soit bien maîtrisé et conduit durablement même après l'accompagnement extérieur.
 - **Un exercice permettant à la communauté d'apprécier ses progrès** : Aider la communauté à bien visualiser ses progrès d'une autoévaluation à l'autre de sorte qu'elle soit toujours mobilisée.
 - **Un exercice de démocratie locale** : La participation de tous au diagnostic et à la recherche de solutions préfigure d'un bon niveau d'engagement à la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans le plan d'action communautaire à venir. L'autoévaluation légitimera en outre l'action du comité villageois d'assainissement parce que ces actions ont été choisies conjointement et le comité rend compte de leur mise en œuvre.
- A la fin de l'autoévaluation, rappeler aux participants que le consensus communautaire obtenu servira de base à l'élaboration du plan d'action communautaire de rattrapage ou de maintien du statut FDAL. Pour cela, la population peut déjà réfléchir à des actions à mettre en œuvre pour améliorer ou consolider les pratiques hydro-sanitaires. D'autre part, ce consensus doit être expliqué et connu des membres de la communauté qui n'étaient pas présents à l'autoévaluation.

V. VISION COMMUNAUTAIRE POUR LA DURABILITE DES INTERVENTIONS EAU – HYGIENE – ASSAINISSEMENT

La durabilité

La vision communautaire EHA est la représentation idéale et souhaitée du village que peuvent se faire les populations en matière d'eau, hygiène et assainissement. Il s'agit d'un idéal que la communauté souhaiterait atteindre ou d'une représentation de leur village et de leurs pratiques à moyen ou long terme.

Cet idéal doit se projeter dans la durée. La durabilité consistera à assurer la continuité des services EHA par les communautés elles-mêmes de façon autonome et efficace.

La DURABILITE est essentiellement une question de GOUVERNANCE. Pour cela, le sens de leadership des élus locaux est indispensable. L'exécutif communal doit s'approprier de façon autonome de toutes les actions de développements de sa collectivité, et exiger des services communaux, le sens de la REDEVABILITE.

Pourquoi une vision communautaire pour la durabilité EHA ?

La représentation souhaitée ou l'idéal pour le village à moyen ou long terme que se font les populations sont très souvent meilleures à la situation actuelle. L'exercice de l'élaboration de la vision communautaire EHA constitue un formidable moyen de discussions, d'identification des défis, de projection positive dans l'avenir et de valorisation du potentiel et du génie de chaque communauté. Sans une vision partagée, il est quasi- impossible de maintenir durablement une bonne dynamique communautaire.

La construction d'une vision communautaire par la population constitue de ce fait une source d'énergie, de motivation

et de stimulation de la communauté, à même de lui permettre de valoriser son potentiel en vue d'un changement de comportements et d'un maintien durable des bonnes pratiques individuelles et collectives pour un avenir meilleur au sein du village.

Facilitation de l'élaboration de la vision communautaire EHA

Acteurs impliqués dans l'élaboration de la vision communautaire EHA

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou l'agent local de suivi): Il est responsable de l'accompagnement de la population dans l'élaboration de la vision communautaire. Il a pour rôles de :

Stimuler la communauté locale par la création d'une énergie mobilisatrice autour d'une vision commune fondatrice.

Concilier les idéaux de chaque participant en une vision collective et donc communautaire en Eau, hygiène et assainissement.

Lier la vision communautaire en eau, hygiène et assainissement aux acquis Post-FDAL de l'ATPC et s'en servir de moteur pour les autres actions de développement du village.

La responsabilité de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre requiert qu'il explique clairement au préalable la finalité, l'importance et la démarche de réalisation de vision communautaire au Chef de village et au comité afin de susciter l'adhésion de ces derniers, ce qui facilitera l'exercice d'élaboration de la vision

Le Chef de village et les membres du comité villageois d'assainissement : Ils ont la responsabilité d'informer et de mobiliser la communauté à participer à cet exercice important. Préalablement bien informés par l'animateur de l'ONG de mise en œuvre ils faciliteront la compréhension de l'exercice par la communauté ainsi qu'une appropriation et bonne valorisation des produits qui sortiront des discussions.

Démarche d'élaboration de la vision communautaire EHA

La vision communautaire élaborée par la population a un horizon temporel d'environ 5 ans. Cet exercice sera donc réalisé en Post-FDAL une seule fois sur cette période, sauf si des événements majeurs (intervention importante d'un projet EHA, crise sanitaire, changements importants dans les politiques sectorielles...) le nécessitent.

Lors de l'activité de construction de la vision communautaire en eau, hygiène et assainissement, les membres de la communauté construisent leur vision individuelle puis collective pour un village FDAL :

Phase préalable : En amont de l'activité de construction de la vision communautaire, la date et l'heure de ladite activité auront été fixées avec les membres de la communauté, notamment le chef de village et les membres du comité villageois d'assainissement. A la date, horaire et lieu convenu ensemble, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre ou l'agent local de suivi réunit un nombre suffisamment représentatif de la population de leur expliquer l'objectif et l'importance de l'exercice ainsi que la démarche méthodologique de travail. L'apport de chacun des membres de la communauté dans le processus de la construction d'une vision commune est important. Il est important que l'animateur de l'ONG de mise en œuvre contextualise bien l'exercice : l'activité ne constitue pas une invitation laissée à la communauté pour "demander" des biens ou des services venus de l'extérieur mais une bonne opportunité pour le village de définir sa propre vision pour l'avenir de son village.

Il sera nécessaire à cette étape d'expliquer qu'il s'agit prioritairement de circonscrire la vision communautaire au

domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène avec un focus plus marqué sur les questions d'hygiène et d'assainissement concernés par la mise en œuvre de l'ATPC et du post-FDAL.

Phase d'élaboration de la vision communautaire : Le cheminement de l'activité se réalise selon trois étapes successives : la construction de la vision individuelle la construction de la vision par petits groupes la construction de la vision communautaire proprement dite. L'animateur de l'ONG de mise en œuvre débute l'exercice en formulant la question suivante : « Imaginez que dans 5 ou 10 ans votre village est devenu un village modèle par rapport aux problématiques d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Nous revenons dans votre village dans 5 ans : Qu'allons-nous observer par rapport aux changements en termes d'installations hydro-sanitaires, de comportements et d'attitudes ? » :

La vision individuelle : Avec l'ensemble de la communauté installée en grand cercle, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre demande aux membres volontaires de décrire l'idéal qu'ils se font de la situation en eau, hygiène et assainissement pour leur ménage ou leur famille d'ici quelques années. Les participants doivent alors imaginer ou conceptualiser cet idéal dans leur parcelle, là où vit leur ménage/famille, puis dans le village dans son ensemble.

La vision par petits groupes : L'animateur de l'ONG de mise en œuvre divise ensuite l'ensemble des participants en 3 groupes : l'un constitué des femmes adultes, l'autre des hommes adultes et le dernier des jeunes (filles et garçons). Elle distribue 3 markers et une grande feuille de papier à chacun des groupes et s'abstient d'intervenir dans la discussion des groupes, si ce n'est pour repréciser au besoin les règles de l'exercice. Tour à tour, chaque participant exprime alors son rêve de communauté idéale dans le domaine eau, hygiène et assainissement aux autres membres du groupe. Une fois que tous ont pu partager leur vision et ont été écoutés, le groupe dessine une image idéale de sa situation en eau, hygiène et assainissement pour le futur.

Il est important à cette étape que l'animateur de l'ONG de mise en œuvre veille à ce que l'exercice permette à chaque membre des différents groupes de s'exprimer librement sur son idéal dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement. L'exercice consistera à concilier les différentes visions individuelles pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement en une vision du groupe. Chacun des groupes se choisit alors un rapporteur qui présentera la vision du groupe à l'assemblée.

A la fin de cet exercice, trois dessins illustrant et traduisant les idéaux et visions dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement des différents groupes seront disponibles.

La vision communautaire : Il s'agit pour l'ultime étape de l'exercice de mettre en commun la vision des trois différents groupes. Le rapporteur de chaque petit groupe présente alors la vision (au moyen du dessin réalisé) de son groupe à la communauté réunie en assemblée plénière. Tous les participants écoutent et apprécient. Après avoir suivi la description de la vision de chacun des groupes, la communauté discute des points de convergence et de divergence entre les trois visions.

C'est ainsi la mise en commun ou la conciliation des 3 différentes visions construites qui fournit la vision communautaire, représentant l'idéal des membres des trois groupes réunis.

Un dessinateur est choisi par la communauté pour matérialiser cette vision communautaire sous la forme d'un dessin unique, qui sera affiché en tant que référence dans le village (à un endroit visible de tous, mais aussi suffisamment abrité des intempéries) en vue de guider les membres de la communauté dans toutes ses activités ayant trait à l'amélioration du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au village.

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre cherchera alors à savoir si les membres sont satisfaits du résultat ou s'ils ont des éléments (toujours liés au secteur eau, hygiène et assainissement) à ajouter au dessin pour améliorer la vision communautaire. De nouvelles idées pourront être ajoutées plus tard au dessin, à la demande des participants ou des membres de la communauté non présents au moment de l'exercice, en vue de toujours améliorer leur vision et susciter la mobilisation.

Une fois les membres de la communauté satisfaits de la vision communautaire élaborée pour le domaine eau, hygiène et assainissement dans leur village, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre félicite et loue les efforts de chacun des participants pour avoir matérialisé par le dessin leur idéal de la future situation sanitaire au sein de la communauté en leur rappelant que les résultats de ce travail seront exploités par la communauté pour décider des actions à mener pour aller progressivement vers la réalisation de cet idéal.

VI. ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE MAINTIEN DU STATUT FDAL

Qu'est-ce qu'un plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL » ?

Le plan d'action communautaire en Post-FDAL joue le même rôle que celui élaboré pendant la phase active de l'ATPC. C'est une planification de l'ensemble des engagements pris par une communauté pour améliorer et/ou consolider ses pratiques hydro-sanitaires.

En Post-FDAL et selon le statut du village, il s'agira soit d'un plan de maintien, soit d'un plan de rattrapage du statut FDAL :

Le plan de maintien du statut FDAL : A l'issue de l'enquête CAP, si le village a maintenu les principaux critères ou "normes" requises pour être considéré comme toujours FDAL, il sera accompagné pour se doter d'un plan de maintien du statut FDAL et le mettre en œuvre. Au-delà des actions initiales inscrites dans le plan d'action élaboré pendant la phase active de l'ATPC, le plan de maintien du statut FDAL pourra intégrer d'autres actions que la communauté estime nécessaires pour aller progressivement vers la situation idéale souhaitée telle qu'identifiée au cours de l'autoévaluation communautaire.

Le plan de rattrapage du statut FDAL : Si les résultats de l'enquête CAP montrent que le village a perdu plusieurs critères ou "normes" requises pour être considéré comme village FDAL, il sera accompagné à se doter d'un plan de rattrapage du statut FDAL et à le mettre en œuvre. Ce plan de rattrapage intégrera les actions essentielles à mener pour améliorer les pratiques sanitaires et revenir au niveau salubrité et de pratiques auquel le village a été certifié. La communauté peut cependant décider d'intégrer en plus, de petites actions faisables à même d'impulser la dynamique communautaire et l'action collective, de même que les actions individuelles à l'échelle des ménages.

Que ce soit pour un plan de maintien ou un plan de rattrapage du statut FDAL, la démarche de planification sera quasiment la même.

Pourquoi un plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL » ?

Qu'il soit de rattrapage ou de maintien statut FDAL, le plan d'action communautaire post-FDAL est très important parce qu'il permet de maintenir l'engagement de la communauté dans la durée autour des questions EHA. Si la certification du village est une étape importante de l'amélioration des pratiques hydro-sanitaires au sein de la communauté, le maintien durable des acquis est primordial en ce sens qu'il concrétise et contribue fortement au changement de comportements.

Après avoir analysé lors de l'autoévaluation leur situation sanitaire, défini leur vision communautaire EHA, effectuer une promenade observatoire pour voir les réalités de la situation hydro-sanitaire, la communauté a une idée relativement claire des situations-problèmes et de leurs conséquences et ont identifié les points d'amélioration et les moyens nécessaires pour y parvenir. Il est nécessaire pour elles de se doter d'un plan d'action réaliste dont la mise en œuvre leur permettra d'améliorer significativement ou de consolider leurs pratiques hydro-sanitaires. D'où, l'importance du plan d'action communautaire post-FDAL.

Matrice d'élaboration du plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL »

Construite à partir des 8 pratiques analysées lors de l'autoévaluation communautaire, la matrice de plan d'action comprend pour chaque pratique les informations essentielles suivantes :

Les constats

- Les solutions proposées (Activités, actions)
- Les ressources nécessaires (humaines, matérielles, financières...en privilégiant les ressources endogènes)
- Les acteurs impliqués
- Le calendrier de mise en œuvre
- Le responsable du suivi (de la réalisation de l'activité)

Elaboration du plan d'action communautaire « Préfecture-FDAL »

Acteurs impliqués dans l'élaboration du plan d'action communautaire post- FDAL

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou agent local de suivi) : Il aidera la communauté à élaborer son premier plan d'action Post-FDAL en facilitant le processus. L'animateur de l'ONG de mise en œuvre a pour rôle de faciliter les discussions entre les membres de la communauté pour que les actions identifiées et à retenir dans le plan d'action soient le plus consensuelles possibles, qu'elles cadrent avec la situation réelle du village et avec l'idéal de changement de la communauté tout en restant réalisables et objectives. Son rôle est également de modérer les tentations chez la population de vouloir programmer trop d'activités en même temps, au risque de ne pouvoir les réaliser toutes. L'animateur de l'ONG de mise en œuvre associera autant que possible les 3 leaders naturels (membres du comité villageois d'assainissement) à la facilitation de l'exercice d'élaboration du plan d'action communautaire.

Le Chef de village : L'information, la mobilisation et la participation de tous à cet exercice de planification dont le produit final engagera toute la communauté est de la responsabilité du chef de village. Il se fera aider par le comité villageois d'assainissement à cet effet.

Le comité villageois d'assainissement : Le comité mettra à disposition les produits de l'autoévaluation communautaire et de l'élaboration de la vision. Etant donné que la mise en œuvre du plan d'action communautaire lui incombe au premier chef, le comité villageois d'assainissement sera responsabilisé pour la préparation de l'assemblée communautaire de planification, notamment en ce qui concerne l'information et la mobilisation de la communauté ainsi que la préparation du lieu de l'assemblée communautaire. Les 3 membres dynamiques du comité villageois d'assainissement préalablement identifiés s'investiront davantage dans cet exercice dont la responsabilité leur incombera lors de la prochaine planification.

La communauté villageoise : Elle doit être mobilisée et doit participer pleinement à l'élaboration du plan d'action communautaire post-FDAL. Une attention doit être portée aux personnes des vulnérables.

Etapes de l'élaboration du plan d'action communautaire post-FDAL

Phase de rappel

Avant d'entamer la planification à proprement parler, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre avec l'appui des membres du comité villageois d'assainissement fera le rappel des étapes précédentes. Il s'agit de :

Rappel des consensus de l'autoévaluation communautaire (la grille avec les niveaux d'acquisition des pratiques représentant les consensus obtenus affichée et bien visible de tous devra être commentée à titre de rappel).

Rappel de la vision communautaire (le dessin de la vision affiché et bien visible de tous devra être commenté à titre de rappel).

Rappel de la promenade observatoire : (les principaux points de synthèse de la promenade observatoire devront être rappelés).

Phase de planification

Pour l'appui à l'élaboration du plan d'action communautaire, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre se servira du paquet minimum d'activités post-FDAL (en mettant **prioritairement** l'accent sur les activités en lien avec les critères de certification) et de la matrice d'élaboration du plan d'action communautaire post-FDAL comme outils de référence. Il se servira également des produits de l'autoévaluation communautaire et des résultats de l'enquête CAP.

Planification en focus groups : 3 focus group seront constitués (hommes, femmes, jeunes) afin de tenir compte des intérêts spécifiques de chaque groupe. Chaque groupe proposera ses actions prioritaires, les ressources nécessaires, les acteurs à impliquer, ainsi que les ressources nécessaires et le responsable du suivi de la réalisation des activités. Pour faciliter ce travail, chaque groupe s'appuiera fortement sur les produits de l'autoévaluation communautaire.

Planification communautaire : Après la restitution en plénière de la planification de chacun des 3 groupes, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre avec l'appui des 3 membres dynamiques du comité villageois d'assainissement facilitera la mise en commun et la recherche d'un consensus communautaire à la fois ambitieux et réaliste.

NB : Dans l'appui à l'élaboration du plan d'action communautaire, et au regard des produits de l'autoévaluation, il est conseillé de proposer à la communauté de traiter prioritairement les pratiques pour lesquelles le niveau de maîtrise est faible (en dessous du niveau 3) tout en consolidant les pratiques pour lesquelles le niveau de maîtrise est de 4 ou 5. Dans tous les cas, il est déconseillé que les communautés veuillent solutionner en même temps les problèmes liés aux 8 pratiques. Cela risquerait de vite les décourager face à la charge de travail et aux échecs éventuels.

Le plan d'action communautaire de rattrapage ou de maintien du statut assaini est un document pour toute la communauté. Un bon niveau de participation et de discussion pour l'atteinte des consensus communautaire légitimera le travail du comité villageois d'assainissement tout en préfigurant de l'engagement individuel et collectif à la mise en œuvre des actions contenues dans ce plan d'action.

VII. REDYNAMISATION DU COMITE VILLAGEOIS D'ASSAINISSEMENT

Le comité villageois d'assainissement est la pierre angulaire de la mobilisation et de l'engagement des ménages et de la communauté. De son dynamisme dépend grandement la réussite de la mise en œuvre du plan d'action communautaire post-FDAL, l'adoption et le maintien durable des bonnes pratiques hydro sanitaires ainsi que la facilitation des processus de changement et de façon induite, l'atteinte du statut FDAL.

Constitués juste après le déclenchement autour des 3 délégués communautaires, les comités villageois d'assainissement ont eu pour missions essentielles :

- Elaborer le plan d'action villageois et suivre sa mise en œuvre ;
- Elaborer la carte communautaire et la mettre à jour régulièrement

- Suivre les progrès des ménages vers le FDAL, les sensibiliser à l'adoption et au maintien durable des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et les encourager à respecter leurs engagements Initier et coordonner la réalisation de travaux d'intérêts collectifs Dans une proportion importante de villages, suite à la certification, les comités ont connu des démembrements relativement importants (départ ou décès de certains membres, retrait de certains membres faute d'activités, lassitude vis-à-vis des activités de suivi, perte de légitimité face aux nouveaux enjeux post-FDAL...) donnant lieu à une certaine léthargie qui peut nécessiter une redynamisation du comité villageois d'assainissement.

Composition courante du comité villageois d'assainissement

La composition ci-après est celle couramment proposée pour le comité villageois d'assainissement⁷. Cependant compte tenu de son rôle d'autorité politico-administrative au niveau local, il peut être bienséant de retirer le chef du village du comité qui travaille sous son autorité.

Postes	Descriptions des rôles
Chef du village	Il est Président d'honneur du comité. Il a la responsabilité d'appuyer les actions du comité. Il doit être régulièrement informé de la situation du village et doit être sollicité pour aider à résoudre les difficultés que le comité ne peut résoudre seul. Son implication est essentielle pour une bonne réussite de l'approche.
Président du comité	Il est le premier responsable des actions de promotion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans le village. Il doit donner l'exemple des bonnes pratiques et chercher une grande représentativité dans le comité (hommes, femmes, jeunes, leaders...). Il participe aux différentes activités et dirige les réunions.
Vice-Président du Comité	Il assiste et supplée le Président. Il le remplace en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier.
Secrétaire	Il est responsable de la tenue des PV et du cahier de suivi. Il doit savoir écrire en Français ou dans la langue locale du milieu.
Organisateur	Il est chargé de l'organisation des activités du comité. C'est lui qui suit le plan d'action et s'assure que les personnes nécessaires sont mobilisées pour les différentes activités du comité.
Caissier ou Trésorier	Il est chargé de la gestion du fonds. Il rend compte régulièrement de la situation de la caisse au comité. Il assure également la collecte de la cotisation ou des amendes.
Leader des hommes	C'est la personne choisie parmi les hommes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. Il doit être sensibilisé sur l'approche ATPC et impliqué dans les activités par le comité.
Leader des femmes	C'est la personne choisie parmi les femmes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. Elle doit être sensibilisée sur l'approche ATPC et impliquée dans les activités par le comité.
Leader des jeunes	C'est la personne choisie parmi les jeunes du village et qui peut facilement les mobiliser ou qui peut avoir une grande influence. 11/Elle doit être sensibilisé(e) sur l'approche ATPC et impliqué(e) dans les activités par le comité.
Leaders Naturels	Il s'agit de toute personne ressource dynamique et engagée pour la cause de l'assainissement du village. Ces personnes sont mises à contribution à chaque activité du comité pour leur engagement et leur leadership.

Quels peuvent être les rôles du comité en post-FDAL ?

En plus de continuer à suivre l'adoption et le maintien durable des bonnes pratiques hydro-sanitaires, le comité villageois d'assainissement peut avoir les rôles suivants :

- Participer au choix des maçons qui participeront à la formation pour la fabrication des dalles San Plat ;
- Aider les maçons à promouvoir les dalles San Plat (et autres produits d'hygiène et d'assainissement) en sensibilisant les ménages à leur adoption, en dressant la liste des demandeurs et en accompagnant les maçons dans la fourniture et la pose des dalles Faciliter la réalisation des enquêtes CAP et des missions de suivi ;
- Mobiliser la communauté pour différentes activités à mobilisation sociale (autoévaluations communautaire, élaboration de la vision, promenade observatoire, connaissance des voies de transmission des maladies féco-orales et modes de prévention...) ;
- Coordonner l'élaboration/actualisation participative du plan d'action de maintien ou de rattrapage du statut FDAL...) ;
- Suivre régulièrement la mise en œuvre du plan d'action communautaire et rendre compte à la communauté de l'état d'avancement.
- Tenir à jour les statistiques du village (ménages, populations par sexe, enfants de moins de 5 ans...)
- Mobiliser la communauté pour la réalisation de travaux d'intérêts collectifs,
- Faciliter progressivement les autoévaluations communautaires et les causeries participatives par groupes de ménages
- Susciter la mise en place de caisses villageoises pour un financement propre de certaines activités du plan d'action qui requièrent des ressources financières ;
- Favoriser les échanges d'expériences inter-villages en participant aux réunions inter-comités de villages, en mobilisant la population dans le cadre des concours villages propre et en organisant des visites de villages modèles ;
- Faire le plaidoyer auprès de la commune et des services techniques pour un appui complémentaire autant que nécessaire (ex. installation d'un point d'eau)

Pourquoi redynamiser le comité villageois d'assainissement ?

- Face aux enjeux et activités qui peuvent lui être confiées pendant la phase post-FDAL et au regard des éléments de contexte plus haut, il est important de redynamiser le comité de villageois pour mettre en adéquation d'une part les capacités, la qualité, la légitimité et le nombre de membres et d'autre part l'ampleur de la tâche. Insuffler du sang neuf (accroissement du nombre de femmes concernées prioritairement par les questions EHA et de jeunes qui constituent une force de travail pour les travaux d'intérêt collectif et la réalisation des installations hydro-sanitaires) peut permettre au comité d'être plus efficace.
- Une désignation consensuelle des membres du comité peut par ailleurs leur conférer une légitimité qui facilitera l'adhésion de l'ensemble de la population.

Redynamisation du comité villageois d'assainissement

Acteurs impliqués dans la redynamisation du comité

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou agent local de suivi) : Il accompagnera la communauté si elle choisit de renforcer/redynamiser son comité d'assainissement. Il se basera pour cela, sur les produits de l'autoévaluation communautaire et de la vision communautaire ainsi que sur les résultats de l'enquête CAP et sur les rôles qui peuvent être confiés au comité villageois d'assainissement en post-FDAL. Il proposera une démarche de redynamisation du comité à la communauté qui décidera en dernier ressort sous la responsabilité du Chef de village.

La communauté villageoise : Il lui revient au regard du niveau de fonctionnalité actuel du comité, du volume d'activités à mener et de la dynamique communautaire de proposer au chef de village une redynamisation du comité villageois d'assainissement. Ceci doit se faire en privilégiant l'intérêt du village et non des règlements de comptes ou des intérêts individuels.

Le comité villageois d'assainissement : Le Président du comité villageois d'assainissement peut également en concertation avec son bureau proposer une redynamisation et un remembrement du comité pour être plus efficace, au regard des enjeux et activités post-FDAL.

Le Chef de village : En sa qualité d'autorité politico-administrative au niveau village, il pourra accéder aux demandes de redynamisation du comité villageois d'assainissement après en avoir analysé le bien-fondé. Il dirigera de façon objective, ce processus de redynamisation en collaboration avec sa notabilité.

Démarche de redynamisation du comité villageois d'assainissement

L'enquête CAP et l'autoévaluation communautaire permettent d'avoir une idée de la fonctionnalité du comité villageois d'assainissement. Si au regard de ses ambitions révélées par l'élaboration de sa vision, la communauté estime (de façon objective et sans logique de règlement de comptes) que le comité dans sa composition actuelle ne permettra pas de remplir efficacement les missions qui lui seront confiées, c'est à elle de proposer sa redynamisation.

La communauté (ou le comité lui-même) peut demander au Chef de Village de convoquer une assemblée communautaire au cours de laquelle le comité sera redynamisé. La redynamisation peut consister en un remplacement de membres (décédés, ayant quitté le village, plus intéressés à faire partie du comité ou en situation conflictuelle avec une bonne partie du comité ou de la communauté), en un accroissement de membres (notamment par ajout de jeunes et de femmes volontaires, engagés, dynamiques et disponibles ou encore des personnes ressources).

Avant la date de l'assemblée communautaire, l'ensemble de la population sera informée afin que chacun se mobilise et que des volontaires se manifestent. (Les membres de la communauté savent qui est capable de faire partie du comité (disponible, motivé et motivateur, convaincu par les questions EHA, sociable, communicateur, écouté, permanent au village...)).

En assemblée communautaire, la communauté doit d'abord remercier les membres du comité pour l'ensemble du travail accompli ayant conduit jusqu'à la certification et quelques fois au-delà. Ensuite, le Chef de village et l'animateur de l'ONG de mise en œuvre présentent à titre de rappel les missions complémentaires du comité en post-FDAL. Au regard des tâches à accomplir, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre aidera la communauté à définir un format plus adapté du comité en insistant sur les principaux critères évoqués ci-dessus). Puis le Chef du

village (avec l'appui du Président du comité selon le cas) suscitera l'adhésion de nouveaux membres (Il n'est pas nécessaire d'imposer un vote si les populations veulent faire des choix consensuels. L'important c'est que tous soient associés et que les choix soient objectifs et visent l'intérêt collectif).

Dans sa nouvelle composition, le comité devra comprendre en son sein 3 membres capables de représenter le comité et le village lors des réunions inter-comités de villages.

Comment renforcer les capacités du comité villageois d'assainissement ?

Le renforcement des capacités des membres du comité et l'appui-conseil qui leur sera apporté en post-FDAL doit être bien défini et inscrit dans une planification consensuelle au début de l'appui post-FDAL. Ce renforcement des capacités qui sera dégressif peut se faire selon le cas, à travers :

- **Des formations sur le tas**
 - Formation des membres du comité à l'exercice de leurs rôles et responsabilités
 - Formation sur le tas à la facilitation des autoévaluations communautaires et de élaboration/actualisation du PAC
 - Formation sur le tas à l'utilisation des différents outils (fiche de suivi des ménages, fiche de suivi du village, cahier de tenue des réunions, plan d'action du comité...)
- **L'implication et le transfert progressif des capacités aux membres du comité sur une série d'activités**
 - Facilitation des autoévaluations communautaires Facilitation de la vision communautaire ;
 - Facilitation des voies de transmission et modes de prévention
 - Sensibilisations sur les bonnes pratiques EHA ;
 - Sensibilisation sur la chaîne de gestion de l'eau de boisson ;
 - Elaboration/actualisation du PAC ;
- **Un appui-conseil dégressif et un suivi du comité dans la mise en œuvre de ses activités.**
 - Appui-conseil et coaching réguliers mais dégressifs dans la mise en œuvre du plan d'action du comité
 - Appui-conseil dans la préparation des comptes-rendus à la communauté et des visites d'acteurs externes...
- **La participation aux activités d'échanges**
 - Participation aux rencontres inter-comités de villages ;
 - Participation au concours village propre
 - Visite de villages modèles ou invitation d'un acteur modèle d'un autre village
- **La mise à disposition d'outils et la réorganisation de la façon de travailler**
 - Cahier de tenue de statistiques villageoises
 - Fiches de suivi des ménages
 - Répartition des ménages entre membres du comité

- **Comment s'assurer de l'efficacité du renforcement des capacités et de l'appui-conseil apporté au comité villageois d'assainissement ?**

Il est possible de s'assurer de l'efficacité du renforcement des capacités et de l'appui-conseil apporté au comité villageois d'assainissement à travers :

- La maîtrise progressive des différentes facilitations communautaires par les membres du comité.
- La maîtrise de l'utilisation et du remplissage des différents outils par les membres du comité. L'aisance des membres du comité dans la présentation et la promotion de leur village lors des réunions inter-comités de villages ;
- Le niveau d'adhésion de la communauté aux activités d'intérêt collectif Un suivi-évaluation régulier du comité dans l'exercice de ses missions.

Comment s'assurer de l'efficacité du renforcement des capacités ?

Quelques éléments permettront de s'assurer que le comité joue parfaitement son rôle :

- Le plan d'action communautaire est mis en œuvre conformément aux prévisions ;
- Le suivi des ménages est effectué régulièrement et statistiques communautaires sont à jour ;
- Des causeries sont régulièrement organisées par groupes de ménages sur les bonnes pratiques hydro-sanitaires, la gestion de l'eau de boisson, la gestion des eaux usées et des ordures ménagères, la protection des aliments, les maladies féco-orales...
- La situation hydro-sanitaire du village et des ménages est bonne ou s'améliore sensiblement ;
- Le comité rend compte périodiquement de ses activités à la communauté ;
- La fréquence d'organisation et facilitation des autoévaluations communautaires est respectée. Des travaux d'intérêt collectif sont organisés et ils mobilisent l'ensemble de la communauté...

VIII. CONDUITE DU SUIVI « PREFECTURE – FDAL »

Le suivi post-FDAL fait partie du paquet d'accompagnement post-FDAL apporté au village certifié. Il vise à accompagner la communauté dans la mise en œuvre de son plan d'action de rattrapage ou de maintien du statut FDAL qui prend diverses améliorations à apporter par ladite communauté à ses installations hydro sanitaires ainsi qu'à ses connaissances attitudes et pratiques au niveau individuel et collectif.

Objectifs du suivi « Préfecture-FDAL »

A travers le suivi de la mise en œuvre du plan d'action communautaire de rattrapage ou de maintien du statut FDAL, plusieurs objectifs sont visés :

- Les membres du comité d'assainissement sont mobilisés suite à une demande croissante des communautés et disposent des capacités nécessaires pour y répondre efficacement.
- Les standards des latrines et de dispositifs lave-mains sont améliorés pour assurer une durabilité de l'approche et des acquis.
- Chaque ménage améliore durablement ses connaissances et ses pratiques d'hygiène et la salubrité générale de sa concession et de l'espace public.
- Chaque communauté un définit un idéal commun en matière d'hygiène et d'assainissement et se dote des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Les capacités des communautés sont renforcées dans la gestion et la maintenance des équipements d'hygiène et d'assainissement ;
- La mobilisation communautaire est mieux structurée et la communauté a une meilleure maîtrise de ses choix d'amélioration et des progrès qu'elle réalise ;

- La mise en œuvre des activités (externes et internes) de suivi est un moment d'apprentissage et d'amélioration des connaissances et des pratiques.
- Le système de suivi-évaluation est renforcé.

Organisation du suivi « Préfecture-FDAL »

Acteurs impliqués dans le suivi post-FDAL

Le comité villageois d'assainissement : Il continue d'effectuer un suivi de proximité quotidien ou à défaut, le plus régulier possible. Ce suivi comprendra des visites domiciliaires des installations hygiéniques et de l'aspect général de propreté de concession suivi d'échanges avec les habitants du ménage. Ces données ménages seront complétées autant que nécessaire par des causeries en petits groupes.

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou agent local de suivi) : Sauf demande expresse du village, il effectuera une mission de suivi hebdomadaire pendant 3 mois puis une fois toutes les 2 semaines pendant 3 autres mois et enfin une fois par mois pendant 6 mois et cela, afin d'apprécier le travail du comité, les progrès accomplis par les ménages et la communauté, apporter éventuellement des conseils techniques aux membres du comité dans l'exercice de leurs missions, s'assurer du maintien de la dynamique communautaire ...

Le Comité Communal de Maintien de la Durabilité des interventions WASH (CCMD – WASH) : Les acteurs communaux profiteront de toutes les occasions qui s'offrent à eux pour effectuer un suivi dans les villages en post-FDAL. Cette présence régulière de l'autorité politique constituera une opportunité pour confirmer l'importance de l'approche et du maintien durable des bonnes pratiques et aussi pour renforcer le dialogue élus-populations.

CPAD - WASH : chaque année, les représentants du CPAD effectueront 1 mission de suivi dans les Communes rurales est dans un échantillon de villages pour apprécier les progrès accomplis, identifier d'éventuels défis et y apporter des pistes de solutions selon les spécificités des localités.

Comité Régional d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CRAD – WASH) : chaque année, les représentants du CRAD effectueront 1 mission de suivi dans les Préfectures et dans un échantillon de Communes rurales pour apprécier les progrès accomplis, identifier d'éventuels défis et y apporter des pistes de solutions selon les spécificités des localités.

Comité National d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CNAD – WASH) : chaque année, les représentants du CNAD effectueront 1 mission de suivi dans les Régions administratives, les Préfectures et dans un échantillon de Communes rurales pour apprécier les progrès accomplis, identifier d'éventuels défis et y apporter des pistes de solutions selon les spécificités des localités.

Structuration du suivi

Le comité villageois d'assainissement Suivi :

Le comité villageois d'assainissement effectue un suivi quasi-quotidien des ménages au cours duquel il vérifie :

- La conformité et l'utilisation des installations hydro-sanitaires (hygiène de la latrine, présence du couvercle hermétique couvrant la fosse, utilisation de pots de défécation pour les jeunes enfants, présence d'un dispositif lave-mains avec eau et savon/cendre, présence de puisards lorsque nécessaire, stockage de l'eau de boisson) ;
- La propreté de la parcelle (absence de déchets solides épars, absence d'eaux usées et de borbiers dans et autour de la parcelle, parcage des animaux) ;
- L'hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire...

Ces missions de suivi au niveau des ménages permettent en outre d'établir et actualiser les statistiques villageoises, de répertorier les besoins en dalles San Plat, d'identifier les ménages modèles et ceux problématique, d'apprécier le niveau de maîtrise des bonnes pratiques et de définir les thématiques de causeries à mener au niveau du ménage et par groupes de ménages.

Pour être plus efficace, il est conseillé que les membres du comité se répartissent les ménages. Par exemple, pour un village de 100 ménages, le comité pourrait identifier en son sein 10 personnes pour effectuer le suivi en raison de 10 ménages par membre. Cette répartition qui peut être un facteur d'émulation entre membres du comité villageois d'assainissement et entre groupements de ménages aura un effet positif sur l'acquisition et le maintien durable des bonnes pratiques et sur la tenue de causeries par groupes de ménages.

En plus du suivi dans les ménages, le comité effectuera également un suivi au niveau de l'espace public (salubrité générale du village, assainissement autour du point d'eau, visite des "anciennes" zones de défécation à l'air libre, identification d'éventuelles zones de stagnation des eaux de pluies ou d'érosions, recherche d'autres problèmes EHA dans et autour du village) afin de mieux calibrer les travaux d'intérêt collectif.

Outils

Le comité villageois d'assainissement aura pour documents de référence le plan d'action communautaire et le plan d'action du comité. Il s'appuiera sur les outils suivants :

- La fiche de suivi ménages
- Le cahier de statistiques communautaires ;
- Le cahier de suivi

Procédure :

Chaque acteur de suivi désigné par le comité villageois d'assainissement effectue les activités de suivi et de causeries au niveau des ménages qui lui ont été attribués. Il remplit sa fiche de suivi (il peut se faire aider dans le remplissage).

- **Chaque 15 jours**, le comité se réunit pour faire le bilan du suivi (chaque membre fait le point concernant ses ménages d'intervention), identifier les points positifs et les efforts à réaliser, définir les solutions palliatives et suivre leur mise en œuvre. Les points saillants de la réunion sont inscrits dans le cahier de suivi et les données sur l'évolution de la population dans le cahier des statistiques communautaires. Une fiche village compilant les données de suivi des différents membres du comité est remplie par le Secrétaire du comité. La carte communautaire est mise à jour si nécessaire. A la fin de la réunion, le comité rend compte au Chef du village et à la notabilité.
- **Chaque mois**, le Chef de village convoque une assemblée communautaire au cours de laquelle le comité fait un compte rendu de ses activités à la communauté ;
- **Chaque trimestre**, un point des activités est fait par le comité à la faveur de l'autoévaluation communautaire.

L'animateur de l'ONG de mise en œuvre (ou agent local de suivi)

Suivi et procédure :

Lors de ses missions de suivi, l'animateur de l'ONG séquencera son travail comme suit :

- **Une réunion de 20 à 30 minutes** avec le comité villageois d'assainissement pour faire un point des activités de suivi effectuées par le comité, s'assurer du bon remplissage des différents outils, prendre connaissance des éventuelles contraintes et questionnements du comité dans la mise en œuvre de ses activités et aider le comité à les solutionner, identification des besoins de renforcement des capacités du comité.
- **Une promenade observatoire** : Sur la base des informations contenue dans la fiche village remplie par le secrétaire du comité, l'animateur de l'ONG de mise en œuvre effectuera une promenade observatoire d'environ **1 heure** avec les membres du comité dans le village et dans un échantillon de ménages (modèles, problématiques, "normaux") pour se rendre compte de la réalité de terrain. Lors des visites dans les ménages, il suscitera des discussions avec les habitants de chaque ménage pour s'assurer de la maîtrise et du maintien des pratiques hydro-sanitaires.
- **Une réunion de synthèse** avec le Chef de village (et ses notables) et les membres du comité : Elle sera l'occasion de récapituler les progrès réalisés par le village et féliciter la communauté à cet effet, répertorier les faiblesses constatées en les priorisant éventuellement, donner des conseils verbaux et faire des propositions d'amélioration du travail du comité, écrire ses recommandations dans le cahier de suivi du comité et identifier ensemble les prochaines activités.

Outils

- Fiche de suivi village remplie par le Secrétaire du comité villageois d'assainissement
- Cahier de suivi du comité
- Fiche de suivi de l'animateur de l'ONG

Le Comité Communal de Maintien de la Durabilité des interventions WASH (CCMD – WASH) : Le suivi par la commune contribuera à encadrer le comité d'assainissement villageois et à motiver les communautés. La commune doit profiter de toutes les occasions où elle se rend dans les villages pour rencontrer le comité d'assainissement villageois, faire le point de son plan d'action et visiter quelques ménages.

De façon spécifique, son suivi consistera à :

- Vérifier la fonctionnalité du comité d'assainissement villageois.
- Faire le point du plan d'action communautaire.
- Visiter quelques ménages pour :
 - ✓ Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire,
 - ✓ Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.),
 - ✓ Observer l'état de salubrité générale du village.
 - ✓ Discuter des difficultés rencontrées et aider la communauté à trouver des solutions.
 - ✓ Féliciter la communauté pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

A chaque passage, les membres du CCMD - WASH consigneront leurs recommandations dans le cahier de suivi du

CVA.

CPAD - WASH : Le suivi par les membres du CPAD contribuera à encadrer le CCMD et à motiver les communautés.

De façon spécifique, son suivi consistera à :

- Vérifier la fonctionnalité du CCMD - WASH.
- Faire le point sur plan d'action du CCMD - WASH.
- Echanger avec un échantillon de CVA, Visiter quelques ménages et boutiques de l'assainissement pour :
 - ✓ Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire,
 - ✓ Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.),
 - ✓ Observer l'état de salubrité générale du village.
 - ✓
- Discuter des difficultés rencontrées et aider le CCMD - WASH à trouver des solutions.
- Féliciter le CCMD pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

A chaque passage, CPAD - WASH consigneront leurs recommandations dans le cahier de suivi du CCMD.

Comité Régional d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CRAD – WASH) : Le suivi par les membres du CRAD contribuera à encadrer le CPAD et à motiver les communautés.

De façon spécifique, son suivi consistera à :

- Vérifier la fonctionnalité du CPAD - WASH.
- Faire le point sur plan d'action du CPAD - WASH.
- Visiter un échantillon de CCMD, échanger avec les CVA, Visiter quelques ménages et boutiques de l'assainissement pour :
 - ✓ Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire,
 - ✓ Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.),
 - ✓ Observer l'état de salubrité générale du village.
- Discuter des difficultés rencontrées et aider le CPAD - WASH à trouver des solutions.
- Féliciter le CPAD pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

A chaque passage, CRAD - WASH consigneront leurs recommandations dans le cahier de suivi du CPAD.

Comité National d'Appui à la Durabilité des interventions WASH (CNAD – WASH) : Le suivi par les membres du CNAD contribuera à encadrer le CRAD et à motiver les communautés.

De façon spécifique, son suivi consistera à :

- Vérifier la fonctionnalité du CRAD - WASH.

- Faire le point sur plan d'action du CRAD - WASH.
- Visiter un échantillon de CPAD, de CCMD, échanger avec les CVA, Visiter quelques ménages et boutiques de l'assainissement pour :
 - ✓ Observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire,
 - ✓ Observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.),
 - ✓ Observer l'état de salubrité générale du village.
- Discuter des difficultés rencontrées et aider le CRAD - WASH à trouver des solutions.
- Féliciter le CRAD pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

A chaque passage, CNAD - WASH consigneront leurs recommandations dans le cahier de suivi du CPAD.

EVALUATION DES PROGRES

En quoi consiste l'évaluation des progrès « Préfecture – FDAL »

Elle consistera en la réalisation de 2 activités complémentaires :

- Une enquête CAP post-action et une autoévaluation communautaire
- A ces 2 activités pourra être adjointe une mission d'évaluation conduite par le CRAD – WASH et CNAD - WASH

Conduite de l'évaluation des progrès « Préfecture – FDAL »

L'Enquête CAP

L'enquête CAP post-action vise à apprécier les changements intervenus dans les pratiques hydro-sanitaires du village depuis l'enquête CAP initiale, grâce à la mise en œuvre du plan d'action communautaire de rattrapage et de maintien du statut FDAL. Elle sera conduite par l'agent de santé de proximité en se servant de la fiche d'enquêtes CAP. Il suivra exactement la même démarche qu'au cours de l'enquête CAP initiale. A la fin de l'enquête, il préparera son rapport d'enquêtes et le soumettra au CCMD – WASH.

Après avoir validé le rapport d'enquêtes CAP, CCMD – WASH le transmet à la CPAD qui l'approuve. Les rapports d'enquêtes compiles et approuvés par le CPAD sont transmis au CRAD pour approbation, compilation et transmission au CNAD.

L'autoévaluation communautaire

La seconde autoévaluation communautaire permettant l'évaluation des progrès sera conduite par l'animateur de l'ONG de mise en œuvre avec une implication plus grande des membres du comité identifiés à cet effet lors de la première autoévaluation communautaire. Si l'enquête CAP précède la troisième autoévaluation communautaire, celle-ci sera conduite par les 3 membres du comité sous la supervision de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre (selon la rapidité d'acquisition de la démarche et des capacités de facilitation).

Cette autoévaluation communautaire permet à la communauté d'apprécier le chemin parcouru vers l'atteinte de son idéal EHA, d'identifier les défis qui restent à solutionner et les modalités pour y parvenir et d'actualiser son plan d'action pour les mois à venir.

La mission d'évaluation conduite par la CRAD - WASH

Cette mission interviendra entre l'enquête CAP post-action et l'autoévaluation communautaire. Elle permettra, notamment, aux services techniques et aux autorités politico-administratives d'apprécier de visu les progrès accomplis par les communautés, en complément des données fournies par l'enquête CAP.

IX. CELEBRATION DES PERFORMANCES

Pourquoi célébrer les performances post-FDAL ?

Suite aux résultats positifs de l'enquête, de l'autoévaluation communautaire et de la mission d'évaluation conduite par le CRAD – WASH, la population est consciente qu'elle a réalisé des performances intéressantes grâce à la mobilisation de l'ensemble de la communauté sous le leadership du chef de village et du comité. Il est important de célébrer ces performances pour d'une part manifester la joie collective face aux succès accomplis dans le cheminement de la situation idéale, et pour d'autre part maintenir durablement la dynamique communautaire et engager la communauté à œuvrer ensemble. La célébration des performances est également une occasion de partager avec les villages voisins et les autres acteurs extérieurs.

Différentes célébrations des performances post-FDAL

L'autocélébration communautaire

La communauté organisera elle-même, avec l'appui de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre, la célébration de ses performances en invitant les villages voisins, le CCMD, le CPAD et d'autres personnes ressources qu'elle juge intéressant d'inviter.

L'autocélébration est un exercice interne porté par chaque communauté et selon ses propres habitudes festives. Elle sera l'occasion de consolider la dynamique communautaire et de partager sa fierté avec les autres. Dans la pratique, chaque communauté pourrait décider de s'autocélébrer après chaque autoévaluation (à partir de la 2ème) si ses performances le nécessitent.

Préparation

- L'animateur de l'ONG de mise en œuvre appuie la communauté à décider de la date de tenue de la célébration, à préparer et envoyer les invitations et à préparer l'agenda et le protocole de la célébration.
- Il aidera par ailleurs le Chef de village et le président du comité à préparer leurs interventions lors de la cérémonie en insistant sur la reconnaissance des efforts et sur le besoin de maintenir la dynamique communautaire et les bonnes pratiques hydro-sanitaires.

Le comité villageois d'assainissement avec l'appui du Chef de village informe et mobilise la communauté et les populations des villages voisins pour une participation massive à la cérémonie.

Ils mobilisent en outre les groupes de danse et de réjouissance à même d'égayer au maximum la population.

La célébration de l'anniversaire du village pilote

Chaque année la commune organise un concours village propre. A la faveur de la date anniversaire du 1er village pilote, la commune organise une cérémonie de célébration des performances post-FDAL des villages certifiés. Cette cérémonie qui est l'occasion de récompenser les villages modèles et d'encourager les autres villages à persévérer dans l'acquisition et le maintien des bonnes pratiques regroupera tous les villages certifiés ainsi que les autres villages de la commune.

Lieu de remise des prix

- La commune peut décider de regrouper les acteurs des différents villages à la mairie pour la remise des prix.
- Toutefois, pour faire de cet événement une occasion festive et une visite d'échange, il est conseillé que la cérémonie de remise des prix se déroule dans le village modèle de l'année, ce qui donne la chance à chaque village d'accueillir l'événement en fonction de ses propres performances.

Organisation :

- Une fois les résultats du concours village propre connu, la commune avec l'appui de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre et du CPAD détermine la date de la remise des prix, identifie les acteurs à inviter et prépare les invitations.
Parallèlement, au cours de la rencontre inter-comités de villages, les résultats du concours sont proclamés et les représentants des différents villages sont invités à la cérémonie qui se tiendra dans le village modèle.
- Les responsables de la commune avec l'appui de l'animateur de l'ONG de mise en œuvre et du CPAD se déplacent dans le village modèle pour préparer avec le chef de village et le comité la cérémonie de célébration des performances et de remise des prix (agenda et protocole, mobilisation de la communauté, mobilisation des groupes de danse et d'animation, diverses questions logistiques, restauration des invités...)
Les moyens financiers pour l'organisation de la cérémonie de célébration sont remis au chef de village et au comité villageois d'assainissement.

Acteurs à inviter :

- CNAD, CRAD, CPAD
- Radios locales, ONG locale d'accompagnement ;
- Représentants des villages de la commune.
- PTF
- ONG d'Assainissement

Déroulement :

- Arrivée et installation des invités ;
- Mot de bienvenue du Chef de Village ;
- Mot du Président du comité villageois d'assainissement pour présenter le travail accompli par la communauté, les résultats atteints, les changements observés, les dispositions prises pour continuer sur la même lancée, les défis à venir...
- Intervention du Maire pour situer sur l'importance de l'assainissement des villages et sur le concours villages propres ;
- Intervention du CRAD sur l'importance de l'hygiène et l'assainissement Visite du village et d'un échantillon de ménages
- Intervention de l'adjoint au maire chargé de l'assainissement pour donner les résultats du concours village propre et annoncer les lots.
- Remise du 3ème, 2ème et 1er lot par le Maire et le Préfet.
- Témoignages des représentants des comités des 3 premiers villages récipiendaires et de 2 représentants des autres villages ;
- Clôture de la cérémonie et repas des invités

NB : L'ensemble de la cérémonie sera ponctué de réjouissances et d'animation.

Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

PGSSE, qu'est – ce ?

Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson consiste à appliquer une stratégie générale d'évaluation et de gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur.

En 2004, les Directives de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson recommandaient que les sociétés d'eau potable développent et mettent en œuvre des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) afin d'évaluer et de gérer systématiquement les risques.

Le PGSSE est un levier de prévention et de promotion de la santé et de gestion des risques.

Les objectifs du PGSSE :

- Améliorer la qualité de l'eau en diminuant les non-conformités liées à des dangers identifiés et pour lesquels des mesures de gestion adaptées sont mises en œuvre ;
- Améliorer la sécurisation et la fiabilité de l'ensemble du système de production et de distribution d'eau, visant ainsi à limiter les risques et à gérer de manière plus efficace les incidents de qualité d'eau.

Démarches et acteurs pour l'élaboration du PGSSE

ETAPES	ACTIVITES
Etape 1: Implication de la communauté et constitution d'une équipe du PGSSE	• Mettre sur pied une équipe composée d'acteurs locaux avec des responsabilités diverses et variées. • Répartir les responsabilités entre les différents membres de l'équipe et de définir clairement leurs rôles respectifs. La taille de l'équipe PGSSE varie selon le nombre de point d'eau et la complexité du système
Etape 2: La description de l'alimentation en eau	• Identifier tous les points d'eau et connaître toutes les caractéristiques de chacun ; • Disposer de toute la documentation des points d'eau (coupe géologique pour les forages ; schémas, système et plan de recollement pour les AEP) ; • Effectuer des visites de terrain afin d'élaborer des fiches de diagnostic pour chaque composante du système
Etape 3: Identification et évaluation des dangers, évènements dangereux, risques et mesures de maîtrise des risques existantes	• Recenser tous les dangers et évènements dangereux pouvant être associés à chacune des étapes de l'approvisionnement en eau de boisson et susceptibles d'influer sur la sécurité sanitaire de l'eau ;
Etape 4: Elaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration progressive	• Identifier les risques potentiels susceptibles de détériorer la qualité des ouvrages hydrauliques ; • Définir les mesures de mitigation pour chaque problème identifié ; • Mobiliser les ressources pour assurer l'entretien ; • Faire régulièrement l'entretien et les petits travaux de maintenance pour prévenir des cas de dysfonctionnement ;
Etape 5: Le suivi des mesures et la maîtrise des risques en vérifiant	• Responsabiliser chaque membre de l'équipe et l'inviter à rendre compte régulièrement ; • Effectuer périodiquement des missions de terrain pour la supervision et le suivi des

l'efficacité du PGSSE	ouvrages ;
Etape 6: Elaboration d'un plan d'amélioration et de maintien de la qualité de l'eau	• Mobiliser les fonds l'amélioration de l'accès à l'eau dans les communautés ; • Proposer des schémas d'amélioration de la desserte en eau dans les communautés ;

Attention ! la mise en du PGSSE n'est une démarche en dehors de la stratégie nationale du service public de l'eau en vigueur dans les communautés. C'est plutôt une tâche additionnelle au cahier de charge du Chargé Communal de l'Eau de l'Assainissement (CCEA). Ainsi le PGSSE est sous la responsabilité du CCEA qui pilote sa mise en œuvre dans toute la collectivité et rend compte régulièrement aux autorités communales.

Intégration des activités EHA dans les PDL / PAI

Après avoir intégré les activités d'assainissement aux activités d'amélioration d'accès l'eau, puis élaborer dans le PGSSE, il est indispensable de les inscrire dans les documents de planification communale : PDL / PAI.

Cet exercice consistera à influencer l'exécutif communal pour entreprendre les actions suivantes :

- Prendre en comptes les questions EHA dans la planification communale ;
- Inscrire les questions EHA lors des sessions budgétaires et les sessions communales (ordinaires / extraordinaires) ;
- Mettre en place une commission environnement conformément au code des collectivités pour appuyer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités EHA et rendre compte au conseil communal.

Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

PGSSE, qu'est – ce ?

Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson consiste à appliquer une stratégie générale d'évaluation et de gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur.

En 2004, les Directives de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson recommandaient que les sociétés d'eau potable développent et mettent en œuvre des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) afin d'évaluer et de gérer systématiquement les risques.

Le PGSSE est un levier de prévention et de promotion de la santé et de gestion des risques.

Les objectifs du PGSSE :

- Améliorer la qualité de l'eau en diminuant les non-conformités liées à des dangers identifiés et pour lesquels des mesures de gestion adaptées sont mises en œuvre ;
- Améliorer la sécurisation et la fiabilité de l'ensemble du système de production et de distribution d'eau, visant ainsi à limiter les risques et à gérer de manière plus efficace les incidents de qualité d'eau.

Démarches et acteurs pour l'élaboration du PGSSE

ETAPES	ACTIVITES
Etape 1: Implication de la communauté et constitution d'une équipe du PGSSE	• Mettre sur pied une équipe composée d'acteurs locaux avec des responsabilités diverses et variées. • Répartir les responsabilités entre les différents membres de l'équipe et de définir clairement leurs rôles respectifs. La taille de l'équipe PGSSE varie selon le nombre de point d'eau et la complexité du système
Etape 2: La description de l'alimentation en eau	• Identifier tous les points d'eau et connaître toutes les caractéristiques de chacun ; • Disposer de toute la documentation des points d'eau (coupe géologique pour les forages ; schémas, système et plan de recollement pour les AEP) ; • Effectuer des visites de terrain afin d'élaborer des fiches de diagnostic pour chaque composante du système
Etape 3: Identification et évaluation des dangers, événements dangereux, risques et mesures de maîtrise des risques existantes	• Recenser tous les dangers et événements dangereux pouvant être associés à chacune des étapes de l'approvisionnement en eau de boisson et susceptibles d'influer sur la sécurité sanitaire de l'eau ;
Etape 4: Elaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration progressive	• Identifier les risques potentiels susceptibles de détériorer la qualité des ouvrages hydrauliques ; • Définir les mesures de mitigation pour chaque problème identifié ; • Mobiliser les ressources pour assurer l'entretien ; • Faire régulièrement l'entretien et les petits travaux de maintenance pour prévenir des cas de dysfonctionnement ;
Etape 5: Le suivi des mesures et la maîtrise des risques en vérifiant l'efficacité du PGSSE	• Responsabiliser chaque membre de l'équipe et l'inviter à rendre compte régulièrement ; • Effectuer périodiquement des missions de terrain pour la supervision et le suivi des ouvrages ;
Etape 6: Elaboration d'un plan d'amélioration et de maintien de la qualité de l'eau	• Mobiliser les fonds l'amélioration de l'accès à l'eau dans les communautés ; • Proposer des schémas d'amélioration de la desserte en eau dans les communautés ;

Attention ! la mise en du PGSSE n'est une démarche en dehors de la stratégie nationale du service public de l'eau en vigueur dans les communautés. C'est plutôt une tâche additionnelle au cahier de charge du Chargé Communal de l'Eau de l'Assainissement (CCEA). Ainsi le PGSSE est sous la responsabilité du CCEA qui pilote sa mise en œuvre dans toute la collectivité et rend compte régulièrement aux autorités communales.

Pratiques à promouvoir

En cohérence avec la situation hydro-sanitaire du village révélé par l'enquête CAP et l'autoévaluation communautaire, 8 pratiques sont à promouvoir avec des "sous-pratiques"

PRATIQUE	DECLINAISON DE LA PRATIQUE
UTILISATION DE LATRINES HYGIENIQUES	Utilisation des latrines par tous les membres de la communauté
	Utilisation des pots de défécation par les petits enfants
	Entretien et amélioration du standard des latrines
	Prise de dispositions pour une fermeture hermétique régulière de la fosse (avec un couvercle empêchant le va et vient des mouches, cafards et autres insectes)
LAVAGE DES MAINS	Utilisation de dispositifs de lavage des mains (eau + savon/cendre). Promouvoir un dispositif avec de l'eau qui coule et qui minimise les risques de contamination à la chaîne.
	Lavage systématique des mains par tous les membres du ménage aux 5 moments critiques
HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DES MENAGES	Balayage quotidien de la concession
	Bonne gestion des déchets solides (poubelle dans la concession et fosse fumière hors de la concession)
	Bonne gestion des eaux usées domestiques (puisard connecté à chaque douche et lavoir pour les eaux de lessive et de vaisselle)
	Amélioration de l'hygiène vestimentaire, corporelle et alimentaire
	Dormir sous moustiquaire imprégnée
	Parcage des animaux
ACCES ET UTILISATION DE L'EAU POTABLE	Transport, stockage et utilisation hygiénique de l'eau de boisson (propreté des ustensiles de puisage, transport, stockage, mise en consommation ainsi que herméticité des ustensiles de transport et de stockage)
	Traitement de l'eau de boisson (ébullition, filtrage, javellisation, Aquatab, SODIS...)
CONNAISSANCE DES MALADIES ET MODES DE PREVENTION	Connaissance des maladies hydriques et diarrhéiques courantes dans le village
	Connaissance des modes de transmission et moyens de prévention des maladies diarrhéiques
	Amélioration des pratiques familiales en cas de maladies diarrhéiques
FONCTIONNEMENT DU COMITE VILLAGEOIS D'ASSAINISSEMENT	Redynamisation du comité villageois d'assainissement (lorsque nécessaire)
	Suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action communautaire

	Tenue à jour des statistiques villageoises
	Compte rendu régulier au Chef du village et à la communauté
DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE	Réalisation d'autoévaluations communautaires trimestrielles et d'assemblées villageoises d'information sur les progrès réalisés et la célébration des performances
	Réalisation de travaux d'intérêt collectif dans le domaine EHA (entretien de l'environnement du point d'eau, salubrité et nettoyage du village, réalisation des latrines à l'école et dans les ménages vulnérables, disponibilisation de matériaux en cas de réalisation d'un point d'eau amélioré ...) et d'autres secteurs de développement communautaire
	Initiation d'activités génératrices de revenus et autres activités de développement communautaire
	Mise en place de caisses de solidarité (caisse villageoise, tontines, cotisations diverses)
APPRENTISSAGES ET TRANSFERTS	Identification de ménages modèles et leur mobilisation pour renforcer les sensibilisations et les visites inter-ménages
	Information, sensibilisation et implication des nouveaux arrivants dans le village
	Organisation de visites de villages modèles ou réception d'acteurs d'autres villages
	Participation active aux réunions inter-comités de villages
	Participation active aux concours villages propres

OUTILS

1. GRILLE D'AUTO-EVALUATION COMMUNAUTAIRE AVEC EXEMPLE DE QUESTIONS

Cette grille est un outil de référence pour l'équipe de facilitation. Elle ne doit pas être distribuée à la communauté

PRATIQUES	DESCRIPTION	EXEMPLES DE QUESTIONS A POSER POUR STIMULER LA DISCUSSION PAR LA COMMUNAUTE (à adapter selon l'auto-évaluation)
1. UTILISATION DE LATRINES HYGIENIQUES	Présence et utilisation d'une latrine hygiénique ; Utilisation exclusive de la latrine par tous les membres du ménage pour la défécation	- Combien de ménages (et lesquels) n'ont pas de latrine ? - Toutes nos latrines sont-elles propres et disposent-elles d'un couvercle hermétique ? - Combien de latrines (et dans quels ménages) n'ont pas un puisard pour l'écoulement des eaux usées ? - Comment gérons-nous les excréta des enfants de moins de 5 ans ? - Où vont ceux qui n'ont pas de latrine pour leur défécation ? - Quels sont les risques de la défécation à l'air libre (si elle existe) dans notre village ?
2. LAVAGE DES MAINS	Présence et utilisation d'un dispositif lave-mains avec eau + savon (ou eau + cendre) pour le lavage des mains pendant les 5 moments critiques	- Combien de ménages (et lesquels) n'ont pas de dispositifs lave-mains adaptés ? - Quand et à quelle fréquence lavons-nous les mains ? - Pourquoi lavons-nous les mains ? - Quelles sont selon nous les moments critiques pour le lavage des mains au sein de notre communauté ? - Quels sont les moments pendant lesquels nous trouvons qu'il est difficile de se laver les mains ? - Quelles sont les difficultés que nous avons à se laver les mains ?
3. ASSAINISSEMENT ET NETTOYAGE DU VILLAGE	Entretien des parcelles et gestion des ordures ; Nettoyage du village ; Gestion des animaux	- Qui parmi nous a balayé sa cour ce matin ? - Où jetons-nous nos ordures ? - Que faisons-nous de nos ordures pour que le village soit toujours propre ? - Quel est l'aspect général de propreté de notre village ? - A quelle fréquence nettoyons-nous (ou balayons-nous) notre village ? - Combien de ménages (et lesquels ne parquent pas leurs animaux) ?

4. CONNAISSANCE DES MALADIES ET MODES DE PREVENTION	Connaissance de la transmission des maladies féco-orale et les moyens de prévention	• Qui parmi nous a eu un enfant de moins de 5 atteint de la diarrhée au cours des 2 dernières semaines ? • Qui parmi nous sait comment se transmettent les maladies diarrhéiques ? • Qui parmi nous sait comment éviter les maladies diarrhéiques ? • Savons-nous le rôle de mains sales dans la transmission de ces maladies ? • Que faisons-nous pour éviter les maladies diarrhéiques dans nos ménages ?
5. ACCES ET UTILISATION DE L'EAU POTABLE	Consommation de l'eau potable provenant d'un point d'eau aménagé situé à une distance 30 min A/R	• D'où vient l'eau que nous buvons dans notre village ? • Comment trouvons-nous cette eau ? • Avons-nous confiance dans la propreté de cette eau ? • Que faisons-nous pour assurer la sécurité et l'entretien du point d'eau ? • Comment prévenons-nous la pollution de l'eau pendant le transport et pendant la conservation ?
6. FONCTIONNEMENT DU COMITE	Existence d'un comité fonctionnel/a/f un suivi des ménages et des activités de sensibilisations ; organise des travaux d'intérêt collectif; tient des réunions régulières) Le comité représente la communauté et lui rend compte régulièrement	• Qui parmi nous a participé à l'élection (mise en place) du comité de village ? • Qui parmi nous peut présenter les rôles et missions du comité ? • Qui parmi nous a reçu une visite du comité dans ce ménage au cours des 2 semaines écoulées ? • Qui parmi nous a été sensibilisé par le comité au cours des 2 semaines écoulées ? • Comment nous sentons-nous concernés par les activités du comité et comment chacun d'entre nous peut y contribuer au mieux ? • Qui parmi nous est informé régulièrement des activités du comité ?

7. DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE	Mobilisation de toute la communauté pour les activités EHA Participation de tout le monde dans les travaux d'intérêt collectif	• Qui sont les acteurs modèles dans notre communauté pour les questions d'hygiène et d'assainissement ? • Que font-ils concrètement et comment pouvons-nous faire comme eux ? • Comment les femmes, jeunes et personnes âgées contribuent à l'hygiène et la propreté de l'eau? • Qui parmi nous a participé à des activités d'intérêt collectif au cours des 2 derniers mois ? • Y a- t-il au sein de notre communauté des groupes vulnérables et des groupes difficiles à impliquer ? • Comment les impliquons-nous pour qu'ils participent au développement du village ?
8. APPRENTISSAGES ET TRANSFERTS	Développement d'une expertise locale en matière EHA qui puisse aider à résoudre les problèmes d'intérêt communautaire	• Avons-nous réalisé une action collective dont nous sommes fiers ? • Qui parmi nous a contribué à cette réussite ? • Comment partageons nous cette fierté entre nous et avec les autres villages ? • Qu'avons-nous appris dans le cadre de l'appui dont nous avons bénéficié avec l'ATPC ? • Comment transmettons -nous ces connaissances aux nouveaux arrivants dans notre village ? • Qu'avons-nous appris des autres villages pour renforcer nos actions et nos pratiques sanitaires ? • Comment valorisons-nous nos potentialités locales pour progresser ? • Comment évaluons-nous et célébrons-nous nos progrès ?

2. GRILLE D’AUTO EVALUATION

PRATIQUES	NIVEAU POUR CHACUNE DES DISCUSSIONS PAR LA COMMUNAUTE				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
	Nous avons des connaissances superficielles et une conscience vague de la nécessité d'agir	Nous avons les connaissances nécessaires pour agir	Nous agissons de manière sporadique	Nous agissons de manière systématique	Notre action est devenue naturelle
1. UTILISATION DE LATRINES HYGIENIQUES					
2. LAVAGE DES MAINS					
3. ASSAINISSEMENT ET NETTOYAGE DU VILLAGE					
4. CONNAISSANCE DES MALADIES ET MODE DE PREVENTION					
5. ACCES ET UTILISATION DE L'EAU POTABLE					
6. FONCTIONNEMENT DU COMITE					
7. DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE					
8. APPRENTISSAGES ET TRANSFERTS					

3. MATRICE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE

Pratiques	Constats	Solutions	Ressources	Acteurs impliqués	Calendrier	Responsable du suivi
1. Accès et utilisation de latrines hygiéniques						
2. Lavage des mains						
3. Assainissement et nettoyage du village						
4. Connaissance des maladies et modes de prévention						
5. Accès et utilisation de l'eau potable						
6. Fonctionnement du comité						
7. Dynamique communautaire						
8. Apprentissages et transferts						

4. CANEVAS DU PLAN D’ACTION COMMUNAUTAIRE POST-FDAL

Calendrier															
Activités	Ressources	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Acteurs impliqués	Suivi